

Budget primitif

2014

Conseil municipal du 16 décembre 2013







SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
INTRODUCTION	5
LES PRIORITÉS POLITIQUES	8
I. ENVIRONNEMENT URBAIN	8
II. ACTION CULTURELLE.....	9
III. ACTION SPORTIVE.....	10
IV. ÉDUCATION ET JEUNESSE	10
V. SOLIDARITÉ	11
V.1. SOUTIEN AU CCAS	11
V.2. SOUTIEN RENOUVELÉ AUX ASSOCIATIONS ENGAGÉES DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ	11
V.3. PROXIMITÉ	12
V.4. POLITIQUE DE LA VILLE.....	12
V.5. SE LOGER ET HABITER LA VILLE.....	12
V.6. PRÉVENIR ET SÉCURISER POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE	13
V.7. SANTÉ DES GRENOBLOIS	13
V.8. RELATION CITOYENNE.....	14
VI. ÉCONOMIE.....	14
VII. MOYENS	16
LES ÉQUILIBRES FINANCIERS	18
I. BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL	18
II. BALANCE CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES.....	19
III. SYNTHÈSE DES RATIOS RÉGLEMENTAIRES	20
RECETTES	21
I. RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	21
I.1. Fiscalité	21
I.1.(A) Trois taxes et compensations.....	21
✓ Trois taxes	21
✓ Rôles supplémentaires.....	22
✓ Compensations	22
✓ Total	22
I.1.(B) Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO).....	23
I.2. Dotations.....	24
I.2.(A) Dotations de l'État.....	24
I.2.(B) Versements de la Métro	24
I.2.(C) Péréquation horizontale : FNGIR, DCRTP et FPIC	25
II. RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	26
II.1. Amendes de police	27
II.2. FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée	27
DÉPENSES	28
I. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	28
I.1. Personnel	28
I.1.(A) Évolution des dépenses entre le BP 2013 et le BP 2014.....	28
Dépenses en année « courante »	28
Mesures diverses	28
I.1.(B) Évolution des crédits et effectifs de 2012 à 2014.....	29
I.1.(C) Évolution des crédits de 2013 à 2014 : détail	29
I.1.(D) Évolution des effectifs consolidés ville et CCAS en ETP au 31 décembre 2013	30





II. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	31
II.1. Répartition des dépenses d'investissement	31
II.2. Endettement	32
II.2.(A) Annuité d'emprunts (budget principal)	32
✓ <i>Annuité de la dette</i>	32
✓ <i>Poids de l'annuité</i>	33
✓ <i>Évolution de l'annuité</i>	33
✓ <i>Répartition frais financiers / remboursement en capital</i>	34
II.2.(B) Indicateurs (budget principal)	34
✓ <i>Taux Moyen Pondéré (TMP)</i>	34
✓ <i>Durée de Vie Moyenne (DVM)</i>	35
✓ <i>Ratio "capacité de désendettement"</i>	35
II.2.(C) Profil d'extinction de la dette	36
II.2.(D) Évolution de l'endettement consolidé	37
II.2.(E) Répartition par prêteur	38
II.3. Garanties d'emprunts	39
II.3.(A) Évolution des garanties d'emprunts de 2010 à 2014	39
II.3.(B) Répartition des garanties d'emprunts par organisme bénéficiaire	40
II.4. Principales opérations d'investissement du budget principal en 2014	41
II.4.(A) Commission Vie urbaine et Développement Durable	41
II.4.(B) Commission Culture, Sport, Éducation, Jeunesse	41
II.4.(C) Commission Solidarité	42
II.4.(D) Commission Développement Économique, Insertion	42
II.4.(E) Commission Finances, Administration Générale, Ressources Humaines ...	43
II.5. Budgets annexes	44
II.5.(A) Stationnement	44
II.5.(B) Activités économiques	45
II.5.(C) Locaux culturels	46
II.5.(D) Self Clémenceau	47
II.5.(E) Teisseire – Jeux Olympiques	48
II.5.(F) Mistral – Eaux Claires	49
II.5.(G) Cuisine centrale	50
II.1. Régie autonome de l'eau potable REP	51





INTRODUCTION

Le mandat municipal qui s'achève s'est déroulé dans un contexte économique et social particulièrement difficile. Afin d'en limiter les conséquences pour les Grenoblois, la Ville a fait de la solidarité, dans toutes ses dimensions, et du soutien à l'emploi ses deux priorités.

Débutée à l'été 2008 aux États Unis, la crise immobilière et bancaire née des "subprimes" a très vite pris des proportions inquiétantes provoquant une crise financière internationale avec des conséquences fortes sur l'économie réelle liées notamment aux difficultés d'accès au crédit.

L'absence d'une régulation suffisante du système bancaire et financier a encore accentué cette situation en provoquant dans un second temps une crise des dettes souveraines qui a touché directement et très fortement de nombreux pays, et notamment en Europe, la Grèce, l'Italie, l'Espagne ou le Portugal.

La France a, elle aussi, dû faire face à ces crises et depuis 2008, la situation économique et sociale de notre pays s'est fortement détériorée.

Ces difficultés n'ont malheureusement pas été atténuées par les politiques mises en œuvre par le précédent gouvernement qui n'ont eu aucun effet sur l'emploi. Pire même, faute de décisions et de mesures efficaces, notre pays a perdu, au cours des dernières années, 750 000 emplois industriels et vu le nombre de chômeurs augmenté de 720 000.

Depuis 18 mois et le changement de majorité, des mesures fortes ont été prises pour soutenir l'activité économique. Ces actions engagées par le Gouvernement (CICE, création de la BPI, avec une antenne à Grenoble, dispositifs des emplois d'avenir et des emplois francs, dotation de 12 milliards supplémentaires pour le programme d'investissement d'avenir...) donnent des premiers résultats positifs et encourageants.

45 000 emplois ont été créés grâce au CICE. Près de 75 000 jeunes ont pu débiter une vie professionnelle grâce aux contrats d'avenir et le chômage des jeunes est en baisse continue depuis le mois de mai. L'INSEE a par ailleurs revu à la hausse ses prévisions de croissance pour le dernier trimestre 2013.


Parallèlement, le Gouvernement est confronté à une situation particulièrement dégradée des finances publiques. Au cours des 10 dernières années (Présidences Chirac et Sarkozy), la dette publique est passée de moins de 60% du PIB à plus de 95%. Au cours du mandat de Nicolas Sarkozy, la dette a même augmenté de 600 milliards.

Cette situation étant durablement intenable et dangereuse pour notre pays, un plan d'action a été mis en œuvre visant à apurer la situation des finances publiques. Dans ce cadre, le Gouvernement a annoncé une réduction des dotations aux collectivités pour les années 2014 et 2015.

Alors que le contexte économique mondial, européen et national reste des plus délicats, la Ville de Grenoble entend maintenir la mobilisation engagée depuis 2008 en faveur de la solidarité comme de l'emploi.

Conformément aux engagements pris au début du mandat, l'effort fiscal supplémentaire demandé aux Grenoblois a été entièrement affecté à ses deux priorités. Il aura notamment permis d'engager, entre 2008 et 2014, sur le seul budget de la Ville, plus de 400 millions d'euros de dépenses d'investissement soutenant directement l'activité économique locale et donc l'emploi.





Ce très haut niveau d'investissement (autour de 60 M€) sera donc maintenu en 2014 ainsi que le soutien réaffirmé à toutes les politiques de solidarité (action sociale, logement, insertion, santé, prévention et sécurité...) et à un service public de proximité de grande qualité.

Conformément aux orientations budgétaires débattues en novembre, le budget 2014 se traduit par un esprit de responsabilité s'agissant des recettes de la ville. **Conformément aux engagements pris lors du vote du premier budget du mandat, les taux d'imposition n'augmenteront pas en 2014 et la politique de maîtrise de la dette, débutée en 2005, sera poursuivie.**

L'élaboration du budget a donc pris en compte

- La non augmentation des taux des impôts
- La maîtrise de l'endettement
- La diminution des dotations de l'État
- Le maintien à un niveau inchangé des dotations de la Métro
- Un niveau réduit des recettes liées au droit de mutation

Sur cette base, les recettes de la Ville, estimées pour l'année 2014 à 341,4 M€, permettront :


- d'assurer la qualité de service offert **aux Grenoblois par le maintien du service public municipal et de son périmètre d'intervention, tout en veillant à l'évolution de la masse salariale,**
- de prendre **en compte des politiques nouvelles (réforme des rythmes scolaires, emplois d'avenir...) ou des besoins nouveaux (police municipale)** afin de répondre aux attentes de l'ensemble des habitants, et notamment des plus en difficulté,
- **de poursuivre la conduite de politiques de solidarité ambitieuses** (logement, insertion, santé, éducation, action sociale...) **et d'augmenter, à nouveau, l'aide au CCAS,**
- **de conserver l'enveloppe globale de subventions aux associations.**

La Ville entend par ailleurs poursuivre sa forte vigilance sur l'évolution des dépenses de fonctionnement courante de la collectivité. Les efforts déjà engagés en la matière ont en effet permis, depuis le début du mandat, une réduction de plus de 12% de ces dépenses de gestion.

Ces efforts de gestion, répétés chaque année, permettent une nouvelle fois d'assurer **un bon niveau d'autofinancement** et donc de maintenir la capacité historiquement élevée des investissements, sans recourir à l'emprunt.

Estimé autour de 60 M€, le budget d'investissement 2013 sera marqué par :

- **L'importance des travaux de construction ou d'entretien des équipements publics** avec la livraison de la salle des musiques amplifiées et de la piscine Chorier Berriat, la poursuite du programme de réhabilitation du patrimoine scolaire, la construction du complexe couvert de tennis de la Plaine des Sports, le lancement de la réhabilitation des terrains du stade Bachelard et du gymnase de la Rampe et le début du chantier de l'équipement jeunesse du secteur 5.
- **La poursuite de la métamorphose urbaine de Grenoble** qu'il s'agisse des travaux des Zac Presqu'île ou Flaubert (avec le parc), de l'achèvement des travaux de l'extension de la ligne B de tramway sur la Presqu'île et de construction de la ligne E ou encore de la poursuite des travaux sur les contre-allées de la ligne E et sur de nouveaux espaces stratégiques du centre-ville.
- **Le maintien de la priorité reconnue depuis 1995 au renouvellement urbain et social des quartiers Politique de la Ville** avec la fin de la construction du nouveau parking silo, la réalisation



de travaux d'aménagement d'espaces publics, le début des travaux de réaménagement de la crique centrale de la Galerie de l'Arlequin à la Villeneuve, la poursuite de l'opération Châtelet et de celle de Mistral avec notamment la construction d'un nouvel hôtel d'activité de l'économie sociale et solidaire.

Au final, la Ville confirmera en 2014 la politique budgétaire conduite depuis 2008 : celle de budgets de maîtrise et de développement.

Maîtrise des comptes et de la situation financière de la collectivité avec une réduction de la dette du budget principal de 7 millions d'euros au cours du mandat, avec aussi une forte vigilance sur les dépenses de fonctionnement courante de la collectivité

Développement de la Ville pour lui conserver son attractivité et sa qualité de vie. Tant par les dépenses d'investissement que par un renforcement du service offert aux Grenoblois pour plus de cohésion et de solidarité.

Tout au long du mandat, dans un contexte difficile pour de nombreux Grenoblois, c'est avec un esprit de responsabilité, une réelle rigueur de gestion et une très grande vigilance que les politiques municipales ont été conduites.

Ce mandat aura en effet permis d'assurer un niveau historiquement élevé d'investissements, de réduire la dette du budget principal et de dégager des moyens en faveur de services de proximité (éducation, propreté urbaine, police municipale...) utiles au quotidien pour les Grenoblois.



LES PRIORITÉS POLITIQUES

I. ENVIRONNEMENT URBAIN

L'énergie et les fluides (10,139 M€ en dépense de fonctionnement), les services de proximité (espaces verts, propreté, voirie) et les dépenses liées à leur fonctionnement, la gestion immobilière sont les principaux postes de dépenses du budget de fonctionnement.

La hausse des dépenses d'énergie due à la hausse des tarifs sera atténuée par les actions d'économie qui se poursuivront par un travail sur les contrats, les travaux sur les installations de chauffage et d'isolation du bâti conduisant à une réduction de la consommation.

Malgré une hausse prévisible des fournitures et des contrats pour des prestations nécessaires aux services de proximité, le budget sera contenu par la poursuite des démarches d'amélioration du fonctionnement des services et d'efficacité dans l'exécution des missions. Dans ce contexte se poursuivront les aménagements des espaces de proximité en termes de confort et de sécurité. Un effort particulier sera fait sur l'entretien des espaces verts avec l'accroissement de leur surface et en propreté avec un renforcement important du traitement des tags. Les dépenses d'entretien des véhicules grâce à la poursuite du renouvellement du parc ne suivront que l'augmentation du coût des fournitures. Il est prévu une hausse des dépenses en carburant due à l'augmentation de leur coût et non du kilométrage parcouru, résultat de la poursuite d'une offre de mobilité alternative à la voiture à moteur thermique par l'accroissement des déplacements en vélos et l'introduction de la nouvelle génération de véhicules électriques dans le parc.

Les dépenses de gestion immobilière resteront stables en poursuivant la démarche d'optimisation dans l'utilisation des locaux. Pour exemple la dépense liée à la location de nouveaux locaux pour stocker les archives en sécurité a été compensée par l'abandon de locaux sur l'Esplanade pour les services techniques au profit de locaux rue Léon Blum au loyer moins cher.

En dehors de ces principaux postes de dépenses, un effort financier particulier sera porté sur les actions en direction du patrimoine urbain (70 K€ en dépense d'investissement), des copropriétés fragilisées (200 K€ en investissement) et du soutien aux associations pour leurs actions en direction de l'environnement (136,5 K€ en dépense de fonctionnement).

La diminution prévue des recettes est due à l'absence de biennale de l'habitat en 2014 (-150 K€), une baisse des recettes des droits de voirie due à l'exonération dans les secteurs objets de travaux et une baisse de recettes du stationnement due également aux travaux (-220 K€ en recette).

Le niveau d'investissement reste soutenu avec en particulier les interventions de restauration du patrimoine consistant en la première tranche de travaux de restauration de l'Église Saint André (345 K€ en dépense et 245 K€ en recette), la désignation du Maître d'œuvre pour la réalisation des études préalables auxancements des travaux de réhabilitation de la Tour Perret, études qui débiteront en fin d'année 2014 ou début 2015. Un effort particulier sera porté sur les travaux de voirie et l'aménagement de jardins partagés. 2014 verra également le démarrage des travaux du Pôle Gare (210 K€ en dépense), la poursuite des travaux Cœur de Ville, la fin des contre allées Jean Jaurès et des quais.





II. ACTION CULTURELLE

Malgré une année 2013 à nouveau marquée par une baisse conséquente des financements publics en provenance notamment du Conseil Général de l'Isère (-23% par rapport à 2012, soit - 415 K€), la Ville de Grenoble maintient son aide au fonctionnement des équipements municipaux ainsi qu'aux partenaires et acteurs culturels en 2014. Ainsi, ce sont plus de 100 associations et collectifs qui bénéficient d'un soutien renouvelé de la collectivité, tant par le biais des subventions que celui des mises à disposition de locaux et d'espaces de travail (3,04 M€, hors établissements publics MC2, ESAD et R2C, soit + 161 K€ par rapport à 2012).

Garantissant un accès le plus large aux personnes en difficulté, la politique tarifaire qui se déploiera sur l'ensemble des établissements municipaux en 2014 doit permettre dans le même temps une hausse significative des recettes. Porteurs de projets ambitieux et novateurs, les établissements de la collectivité enregistrent des recettes propres importantes, démontrant leur capacité à développer de nouveaux publics tout en conservant un niveau d'exigence et d'excellence reconnu (2 M€ au BP 2014, soit + 225 K€ par rapport au BP 2013).

Au cœur de la politique culturelle municipale, la médiation, l'éducation artistique et culturelle et la lutte contre les inégalités s'amplifient au travers des actions menées par l'ensemble des acteurs culturels. Afin de garantir d'une part une plus grande lisibilité des propositions faites aux Grenoblois, et d'autre part de consolider les soutiens financiers de l'État dans ces champs prioritaires, des conventions doivent être menées à terme en 2014 (Éducation Artistique et Culturelle et Label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire »).

Dotée d'un réseau dense d'équipements à large rayonnement (MC2, École Supérieure d'Art et de Design Grenoble Valence, Centre national d'art contemporain Magasin, Musée, Muséum, Conservatoire à rayonnement régional, ...) et de lieux culturels de proximité (bibliothèques, théâtres tels Tricycle, Ste Marie d'En Bas, Petit Théâtre, etc.), la Ville de Grenoble poursuit en 2014 l'animation d'une politique culturelle soucieuse de faire coexister ces différents acteurs en s'appuyant notamment sur des structures intermédiaires, dites "passerelles", tels que l'Espace 600, le Prunier Sauvage, le Théâtre Prémol ou encore la Régie 2C.

En outre, un accent particulier sera mis en 2014 à la valorisation des œuvres et des artistes présents sur le territoire de Grenoble, au travers de résidences mises en place pour les plasticiens et pour les écrivains et des parcours urbains valorisant les œuvres d'art de l'espace public (en lien avec le projet MonGroom). Toujours dans ce cadre, et en lien avec les domaines de l'université, de la recherche, de l'enseignement et de la création artistiques, une réflexion s'engagera dès 2014 sur l'étude d'une nouvelle implantation de l'École Supérieure d'Art et de Design au cœur du projet urbain de la Presqu'île.

Enfin, 2014 verra quelques moments artistiques et culturels forts, tels que les commémorations autour des 70 ans de la libération de Grenoble (exposition Jean Prévost/St Exupéry à la Bibliothèque d'Étude), les événements entourant les 20 ans du Musée de Grenoble et les 10 ans de la MC2 et bien sûr l'ouverture de La Belle Électrique à l'automne prochain (2,807 M€ brut de dépenses et 1,082 M€ prévus en 2014).





III. ACTION SPORTIVE

Les trois axes principaux du sport (de masse, de haut niveau et professionnel), gardent un équilibre certain en 2014. La politique socio-sportive à l'égard des jeunes adultes sera poursuivie dans les quartiers de la Ville, et en particulier dans les quartiers sud, au travers de la mission sport et quartiers. La Ville continuera de soutenir les pratiques des différents publics, dans près de 30 disciplines, en favorisant le plus possible la coopération entre les clubs pour éviter la dispersion des moyens.

La politique sportive accompagne les évolutions du FCG Rugby et de ses outils, et elle maintient, dans le même temps, son soutien aux clubs de quartier. En 2014 sera poursuivi le soutien des emplois d'avenir socio-sportifs permettant de favoriser les passerelles entre les acteurs socio-culturels et les clubs sportifs de quartier. Les leviers entre sport et insertion seront favorisés en particulier en lien avec l'action menée par sport dans la ville.

L'action "jeunes en montagne" continue de se développer avec l'appui d'un grand nombre d'acteurs publics et privés et en 2014, l'organisation des rencontres du cinéma de montagne sera revue pour amplifier encore son impact.

La participation du monde sportif, dont notamment les éducateurs sportifs communaux, à la mise en œuvre des ateliers éducatifs périscolaires sera approfondie afin de permettre aux jeunes Grenoblois la découverte de disciplines variées et de créer des passerelles vers des pratiques autonomes.

En 2014, l'ouverture de la piscine Chorier-Berriat améliorera significativement l'offre aquatique de Grenoble (0,953 M€ prévus sur 2014). La réhabilitation des terrains du Stade Bachelard et du gymnase de la Rampe seront engagés.

IV. ÉDUCATION ET JEUNESSE


En matière d'éducation, l'année scolaire 2013-2014 est d'abord marquée par la mise en place d'un dispositif périscolaire renouvelé dans le cadre de la réforme des rythmes de l'enfant. Cette réforme exceptionnelle s'accompagne d'un effort budgétaire très important de la Ville, en particulier en dépenses de ressources humaines (animateurs référents, autant d'Agents Spécialisés des écoles Maternelles que de classes, animateurs...) et dans une moindre mesure en dépense de subvention et de fonctionnement (295 K€ pour ces dépenses sur un total d'environ 3 M€ en dépenses brutes).

Le dispositif mis en place par la Ville en matière d'amélioration de la pause méridienne, d'organisation du périscolaire du soir autour du triptyque accompagnement scolaire, récréative, ateliers éducatifs continuera d'être affiné en sorte de poursuivre l'amélioration de la qualité de l'offre proposée aux familles et d'être véritablement un vecteur de réduction des inégalités.

L'évolution des effectifs scolaires s'accélère nettement pour atteindre 3,5 % et surtout aboutir à un solde de 14 ouvertures de classes en septembre 2013. Cette évolution qui va se poursuivre s'accompagne d'une augmentation des dépenses liées aux moyens des écoles (Cf. dotations + 82 K€), mais elle rend surtout nécessaire la réalisation de travaux importants pour l'accueil des élèves (+ 450 K€ sur l'enveloppe de travaux des écoles).

En 2014, les études de maîtrise d'œuvre de l'école Hareux-Jean Macé (Presqu'île.) permettront de préciser le projet architectural d'une école qui intégrera un centre de loisirs. 450 K€ sont prévus sur





la programmation pluriannuelle d'investissement 2014 pour un total de 9,46 M€ toutes dépenses confondues. Un projet sera également précisé pour le secteur 1.

Un nouvel accueil de loisirs est mis en place au sein de l'école Beauvert (Maison de l'enfance Clos d'Or) et deux autres renforcent leur capacité d'accueil : sur le quartier des Baladins sous le pilotage de la Ville et au Centre-ville avec l'Association des Centres de Loisirs.

La politique jeunesse poursuit la dynamique des années précédentes et montre toute l'utilité de l'attention portée par la collectivité aux 16/25 ans. L'année 2013 a en effet permis d'étoffer et de consolider l'équipe de la mission jeunesse tout en s'ouvrant à d'autres territoires (Secteur 3, plan d'action Mistral, secteur Baladins). Les dispositifs portés par la Ville sont aujourd'hui très structurés et très sollicités (services civiques, fonds initiative jeunesse, bourses BAFA, aide aux premiers départs...). Le réseau partenarial se consolide tout en restant très ouvert avec un soutien aux associations émergentes.

V. SOLIDARITÉ

V.1. SOUTIEN AU CCAS

Après la crise financière et la crise économique, la crise sociale se renforce et touche de nombreux grenoblois.

C'est dans ce contexte que la Ville entend poursuivre son effort de solidarité avec un soutien renouvelé à l'action du CCAS en augmentant son soutien de + 700 K€ soit + 2,8 % (24,7 à 25,4 M€).

Ainsi, cette année encore, la Ville augmentera sa contribution au CCAS pour lui permettre, conformément au plan d'actions qui structure ses priorités durant tout ce mandat, de porter une attention particulière aux publics prioritaires que sont la petite enfance et les personnes âgées, et de poursuivre la territorialisation de l'action sociale de la ville de Grenoble.

Le CCAS contribue également activement à la mixité sociale, et ce en cohérence avec les objectifs de la politique de production diversifiée de logements dans la Ville.


Le pass culture, les paniers solidaires, le développement de différentes plateformes de lutte contre la précarité énergétique, d'accompagnement budgétaire qui servent de modèle au point écoute budget développés par le Gouvernement sont autant de vecteurs concrets qui participent à la mise en œuvre de cette ambition.

V.2. SOUTIEN RENOUVELÉ AUX ASSOCIATIONS ENGAGÉES DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ

Dans une période où la raréfaction des moyens publics oblige les collectivités locales à réduire leurs engagements en direction des associations, la Ville souhaite maintenir son effort en direction des associations agissant dans le domaine de la solidarité.

Cette année 2014, l'ensemble des crédits destinés aux associations sera maintenu conformément à la volonté de la Ville d'aider l'initiative associative à agir dans l'intérêt général, soit 3,3 M€.

Par ailleurs, la Ville a créé un nouveau service porte d'entrée des associations au sein de la Direction Relation Citoyenne. À présent le service Relations avec le Monde Associatif est



l'interlocuteur des associations pour le dépôt et l'enregistrement des demandes de subvention, les missions d'appui ou de conseil aux associations pour le montage ou la conduite de leur projet et l'animation du tissu associatif à travers la Maison des Associations.

V.3. PROXIMITÉ

L'attention constante à la proximité sera encore une fois une priorité de l'année 2014. L'action menée dans le cadre de la gestion urbaine de proximité, pilotée par les antennes mairie de secteur en lien étroit avec les services agissants sur l'espace public, sera poursuivie et renforcée, notamment en lien avec les bailleurs sociaux.

Dans le domaine de la démocratie locale, l'évaluation engagée en 2013 permettra d'envisager des modalités renouvelées de cet exercice nécessaire et utile pour le développement de notre ville.

En termes d'investissement, une attention particulière sera apportée sur les locaux de la maison des associations et sur les cimetières (283 K€).

V.4. POLITIQUE DE LA VILLE

Dans le domaine de la politique de la ville, l'année 2014 constitue une année de transition au niveau national avec les nouvelles dispositions qui seront prises dans ce domaine.

Localement, il faut souligner la montée en charge du projet de rénovation urbaine et sociale de la Villeneuve, qui après ceux de Teisseire, Jouhaux Châtelet et Mistral, constitue la priorité de cette année.

Il s'agira par ailleurs de préparer la génération 2 des projets de rénovation urbaine et sociale de nos quartiers avec l'ambition de permettre aux deux Villeneuve de Grenoble et d'Echirolles de faire l'objet d'un programme ambitieux de requalification pour leur permettre de retrouver leur statut de quartier résidentiel au sein de la polarité sud.


En 2014, 10,28 M€ sont prévus en dépenses d'investissement (dont 6,96 pour Villeneuve) et 6,68 M€ en recettes.

V.5. SE LOGER ET HABITER LA VILLE

Cette politique essentielle, dans une ville soumise à des contraintes géographiques fortes, a subi une évolution des financements des autres partenaires publics. Il faut espérer que le ralentissement des années passées sera suivi d'une reprise des soutiens publics en faveur du logement. Au-delà de 2014, il faut créer les conditions d'un redémarrage des programmes de construction avec des coûts d'accès plus raisonnables que ceux produits actuellement par le marché.

Les orientations de la Ville dans les années à venir doivent permettre le maintien des habitants à Grenoble :

- droit au logement,
- mixité sociale et solidarité entre générations dans l'accès au logement,
- mobilisation du parc privé,
- lutte contre l'exclusion et l'insalubrité,

- 
- niveau de logement social au-delà de 20 % des logements disponibles,
 - soutien aux bailleurs sociaux.

Le budget consacré à l'aide à la production de logements sera de 2,9 M€ en dépenses et 1,6 M€ en recettes.

V.6. PRÉVENIR ET SÉCURISER POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Le budget de la direction prévention sécurité devrait être en augmentation pour l'année 2014 pour répondre aux priorités définies par la municipalité en matière de tranquillité publique.

Le service de la police municipale connaît une augmentation conséquente de ses effectifs (+ 10 postes) et voit son organisation modifiée pour mieux adapter la présence des agents aux difficultés rencontrées sur le terrain. La poursuite du développement de la brigade canine et surtout l'extension de l'équipe de nuit à tous les secteurs de la ville hors quartiers situés en zone de sécurité prioritaire (ZSP) nécessite donc d'adapter les budgets pour permettre l'équipement des agents et l'achat des matériels.

Par ailleurs, il est maintenu un haut niveau de subventions à destination des acteurs de la prévention de la délinquance, et ceci notamment pour accompagner la montée en puissance de la zone de sécurité prioritaire. Un effort est donc tout particulièrement fait en direction des trois quartiers situés en ZSP et spécifiquement en direction des jeunes exposés à des risques de délinquance et en soutien des intervenants présents sur l'espace public pour réguler les tensions.

Enfin, s'agissant de la politique de maîtrise des risques, il est privilégié le renouvellement des poteaux incendies et les outils d'aide à la gestion de crise.

400 K€ sont prévus en investissement pour agrandir les locaux de la police municipale et pour aménager le futur poste de police sur la Villeneuve.

V.7. SANTÉ DES GRENOBLOIS

Le budget de la Ville consacré en 2014 au fonctionnement de la Direction de la Santé Publique et Environnementale (DSPE) restera similaire à celui de 2013 à travers un budget en dépenses (hors personnel permanent) de 1,3 M€ environ, dont 720 K€ qui seront consacrés au soutien du fonctionnement des cinq centres de santé implantés dans les quartiers populaires grenoblois gérés par l'association de gestion des centres de santé (AGECSA) sous forme de subvention.

À noter que la prévision des recettes restera, elle aussi, à un niveau global constant d'environ 1,7 M€ (réalisé 2012 : 1,725 M€) constitué pour la majeure partie (1,3 M€) de la Dotation Globale de Fonctionnement dédiée au fonctionnement du service communal d'hygiène et de santé (SCHS).

La mise en œuvre du Plan Municipal de Santé depuis juillet 2011 permet de mettre en cohérence et de rendre visible l'ensemble des actions en matière de Santé développées par les services de la DSPE (Hygiène Salubrité Environnement, Santé Scolaire, Promotion de la Santé,...) en articulation et coopération avec l'ensemble des autres services municipaux :

- en faveur de l'enfance et la jeunesse (axe 1: démarrer la vie en bonne santé),



- dans le domaine de la prévention (axe 2 : agir sur de grandes priorités de santé publique tout au long de la vie),
- en termes de santé environnementale (axe 3 : créer un environnement favorable à la santé),...

Cet outil particulièrement dynamique et structurant permettra en 2014 de poursuivre en externe, le développement des contractualisations et des projets en partenariat avec les autres institutions en responsabilité dans le champ de la santé publique (Agence Régionale de Santé, Centre Hospitalier Universitaire, Centre Hospitalier Alpes Isère, Préfecture, Conseil Général de l'Isère,...).

Enfin, la question de l'observation de l'état général de santé des grenoblois ainsi que la veille et l'évaluation des risques sanitaires pour la population resteront une des priorités de la DSPE.

V.8. RELATION CITOYENNE

Complémentaire aux différentes politiques de solidarité, la Ville poursuit son effort de modernisation et de mise en cohérence de tous ses lieux d'accueils des publics, qu'ils soient physiques, téléphoniques ou par voies électronique ou postale. Cette cohérence est garante de l'équité et de l'égalité d'accès pour tous à des services de plus en plus territorialisés et proches des citoyens.

Il s'agit d'améliorer la qualité du service rendu tout en optimisant les coûts de fonctionnement de la collectivité. La qualité au service de la performance publique se décline à travers le développement de télé procédures permettant des démarches à distance, dans une approche de développement durable, la mise en place d'outils transversaux de gestion de la relation citoyenne associée à une démarche qualité pour une plus grande efficacité des services d'accueil (physiques, téléphoniques, ou électroniques).


D'ores et déjà par le biais d'opérations de dématérialisation et de modernisation des processus, il a été possible de réduire les frais d'affranchissement de la collectivité de plus de 110 K€, d'éradiquer l'impression de plus de 200 000 documents, d'absorber à effectif quasi constant l'augmentation importante de l'activité de la Plateforme famille induite à la fois par l'évolution de la population scolaire et par l'extension du périmètre de la plateforme qui traite désormais tous modes confondus, les dossiers d'inscriptions (scolaire, restauration) et les facturations associées.

VI. ÉCONOMIE

Dans une conjoncture où les premiers signaux de reprise économique commencent à émerger, le budget 2014 poursuit une politique d'investissement afin de soutenir l'activité économique et la création d'emplois pour tous. Grenoble poursuit une politique en faveur de l'emploi des plus fragiles. Les outils au service de l'emploi (emplois d'avenir, emplois francs, clauses d'insertion,...) et les projets menés en partenariat avec les entreprises sont mobilisés pour favoriser l'insertion des publics en difficulté, en particulier les jeunes.

Le budget utilise tous les leviers disponibles pour soutenir l'activité économique et favoriser l'emploi.





La Direction Économie-Insertion poursuit son déploiement sur divers projets :

- aménagement de la zone Bouchayer-Viallet et de la Presqu'île Scientifique dans le cadre d'EcoCité pour bâtir de vrais quartiers de ville avec toutes les fonctions urbaines, notamment sur le secteur Cambridge, tout en donnant de l'ampleur et de la visibilité aux projets universitaires et de recherche : 2M €,
- en partenariat avec la Métro, construction d'une pépinière d'entreprises de l'économie sociale et solidaire ARTIS sur le quartier Mistral : 0,1 M€,
- requalification des bâtiments communaux à vocation économique : poursuite des travaux sur Cémoi (0,4,M€) afin d'accueillir de nouvelles entreprises, achèvement de la première tranche de travaux de réhabilitation d'Alpexpo (2 M€), modernisation du MIN (Marché d'Intérêt National) (0,15 M€),
- accompagnement des commerçants dans le cadre du projet "Cœur de Ville-Cœur d'agglo" et Tram E par la mobilisation des FISAC Centre-Ville et Tram E (0,3 M€) et le soutien aux actions collectives engagées par les unions commerciales (subventions 0,24 M€),
- actions en faveur du commerce dans les quartiers en renouvellement urbain : Mistral, Villeneuve, Abbaye-Chatelet,... (0,27 M€),
- soutien aux projets partenariaux d'innovation dans le domaine de la santé (Cancéropôle Clara 0,1M €) et du maintien à domicile des personnes âgées (Tasda 0,1 M€), pôles de compétitivité avec une priorité aux PME-PMI et aux laboratoires publics (1M €), opérations immobilières engagées dans le cadre du Contrat de projets État/Région et du Plan Campus (pôle santé/CHU, maison de la création/UPMF-U.Stendhal,...) (1,4 M€),
- modernisation de la Maison du Tourisme afin d'y accueillir la Mission montagne et de nouvelles associations et de créer la Maison du Tourisme et de la Montagne (0,25 M€).

Le budget permet également de participer au développement de l'économie de la connaissance sur notre territoire et de générer des emplois directs, indirects et induits.

Le budget 2014 est mobilisé de façon prioritaire au service de la politique **d'insertion professionnelle**. Il permet d'assurer le déploiement de projets et actions emplois menés en partenariat avec les acteurs économiques dans les quartiers :


- "100 chances-100 emplois", "Jobs et Cités", "Créer sa boîte-créer son emploi", "talents confirmés",... (220 K€),
- Forum pour l'Emploi (80 K€), chantiers d'insertion, emplois d'été, emplois d'avenir, contrats de génération, emplois francs, clauses d'insertion,...

Ces projets sont autant d'initiatives destinées à faciliter l'insertion professionnelle durable des personnes les plus éloignées de l'emploi. Ils sont conduits en partenariat avec la Mission Locale afin d'offrir aux Grenoblois, en particulier les jeunes, des perspectives d'accès à l'emploi durable.

Le budget 2014 permet également de poursuivre le rayonnement de la Maison de l'International et de renforcer nos coopérations.

Plusieurs accords de coopération sont engagés, fondés sur l'échange de savoir-faire et d'expériences entre villes jumelles, sur la solidarité et l'intérêt réciproque. Grenoble est une ville jeune et internationale où la coopération décentralisée permet de répondre aux attentes des partenaires étrangers, de mettre en valeur les compétences de la Ville et de mobiliser les acteurs socio-économiques et culturels dans des projets concrets (0,64 K€).

Grenoble compte plus de quarante communautés étrangères et entretient des liens forts avec des territoires ou des villes sur les différents continents. Le budget 2014 sera mobilisé pour permettre à la **Direction des Relations Internationales** de développer les partenariats nouvellement mis en œuvre et de renforcer les projets de coopération sur les zones prioritaires.



En conclusion, le budget 2014 traduit la volonté de maintenir et de développer à Grenoble un écosystème dynamique, compétitif et ouvert sur l'international. Ce budget participe à conforter les emplois d'aujourd'hui et à préparer ceux de demain.

VII. MOYENS

Depuis 2012, les directions « ressources » de la collectivité sont principalement réparties entre le Département Ressources humaines et relations sociales (RH-RS), et le département Ressources financières, de gestion, juridiques et d'information (FidGJI).

La Direction des bâtiments est rattachée au Département Économie-Relations internationales-Bâtiments. Le Secrétariat Général regroupe principalement les services Questure et Management stratégique.


Le Département Ressources humaines et relations sociales (RH-RS) continuera à œuvrer pour l'amélioration des conditions de travail des agents : conditions matérielles, formations individuelles et collectives, prévention des risques, médecine professionnelle, accompagnement social, promotions des agents et gestion des carrières. L'année 2014 verra la poursuite des chantiers engagés en 2013 concernant les actions liées au protocole sur « l'amélioration de la qualité de vie au travail (AQVT) », l'accompagnement des dizaines d'agents recrutés dans le cadre du dispositif national « emplois d'avenir », les recrutements liés à la réforme des rythmes scolaires par la Direction éducation jeunesse. Le Département RH-RS s'est doté, en lien avec la Direction du contrôle de gestion et la Direction des moyens d'information, d'outils de pilotage de la masse salariale permettant aux cadres de la collectivité de suivre, d'analyser et d'anticiper les évolutions (absentéisme, heures supplémentaires, remplacements, ...). L'année 2014 sera également celle du déploiement du logiciel Octime (gestion du temps et des plannings).

La Direction des Ressources juridiques et de la commande publique continuera à fournir conseils et contrôles dans les domaines de la conformité juridique (actes administratifs, marchés publics, tenue des conseils municipaux) et de la protection de la collectivité (assurances = 2,346 K€). Le coût de la couverture des dommages aux biens est tributaire de la sinistralité, celle-ci ayant été élevée ces dernières années. En matière de commande publique, de plus en plus de groupements de commande sont prévus avec le CCAS ou la Métro, et les acheteurs du service achats assistance approvisionnement accompagnent les services pour optimiser leurs achats de fournitures et services.

La Direction des Moyens d'information assurera la cohérence du Système d'Information (SI) et systématisera l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC 2,1 M€ d'investissement).

Le nouveau marché de téléphonie (1,037 K€) va permettre de réaliser de nouvelles économies (-205 K€), tout en dotant beaucoup de cadres et d'agents de téléphones plus performants. Le projet de création d'une Métropole pour l'agglomération grenobloise va accélérer les réflexions sur les mutualisations avec la Métro, grâce au directeur des Moyens d'information commun, puis avec les autres communes. Après la phase d'expérimentation en cours à la Bastille, le projet MonGroom devrait se traduire en 2014 par de nouveaux services pour les Grenoblois.

La Direction des Bâtiments poursuit en 2014 l'élaboration d'un schéma directeur du patrimoine immobilier afin de disposer des outils de connaissance du patrimoine bâti de la collectivité et assurer un pilotage et une optimisation de ce patrimoine. Des besoins de rationalisation et de mise à niveau (rénovation, entretien, regroupements, cessions,...) apparaissent indispensables. La Direction des Bâtiments poursuit également les travaux de mise aux normes de l'hôtel de ville



(0,65 M€) en engageant, en 2014, la reprise du réseau électrique et elle déploie son offre technique aux services des politiques publiques, notamment en matière scolaire, qui induisent des travaux de rénovation, de modernisation ou d'extension du patrimoine municipal.

La Direction des Finances poursuivra, en lien avec la Trésorerie municipale, plusieurs chantiers importants, notamment en matière de dématérialisation (mandats et titres dès mars, factures et marchés en fin d'année), de gestion des régies de recettes et d'avances (logiciel spécifique, professionnalisation) et de comptabilisation des valeurs d'actifs inscrites au bilan.

La Direction du Contrôle de gestion assurera le suivi des décisions prises fin 2013 (avenant au contrat de Délégation de Service Public avec la Compagnie de chauffage, recapitalisation de la Société d'Économie Mixte Alpexpo, création de la Société Publique Locale Eau de Grenoble,...) et gèrera la mise en concurrence pour l'éclairage public en lien avec la Direction de l'espace public. Elle poursuivra l'accompagnement des directions opérationnelles en matière de contrôle de gestion interne (calculs de coûts, tarifications, indicateurs financiers ou d'activités,...).

Avertissement

En gestion publique, l'épargne nette représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement auquel sont retirés les cessions d'actif et l'annuité en capital des emprunts. Il s'agit donc de la marge dégagée par la collectivité en fonctionnement et mobilisable, pour le même montant, en autofinancement des investissements. Cela réduit d'autant le recours à l'emprunt et le paiement de frais financiers.

Depuis 2013, sur conseil du cabinet *Stratorial finances*, il a été convenu de :

- procéder au retraitement des travaux en régie dans le calcul de l'épargne nette,
- faire application de la méthode de la DGCL, à savoir défalquer le montant des travaux en régie des dépenses réelles de fonctionnement,
- améliorer l'information des élus en décomposant les dépenses de travaux en régie en charges de personnel et en charges à caractère général. Cette décomposition, prévisionnelle lors de la présentation du budget primitif à hauteur de 2/3 – 1/3 (à partir de l'analyse réalisée des comptes administratifs antérieurs), deviendra exacte au moment de la discussion du compte administratif de l'exercice.

C'est donc cette méthode (retrait des travaux en régie des dépenses de gestion et comptabilisation en tant que dépenses d'investissement) qui a été retenue et dont il est fait application dans ce document de présentation.



LES ÉQUILIBRES FINANCIERS

I. BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL

En millions d'euros	BP 2013	BP 2014
FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	279,87	283,06
Fiscalité (3 taxes) et compensations	133,66	138,07
Dotations Métro (AC, DSC)	51,96	51,96
Dotations État (DGF, DSU, DNP, DUCSTP)	46,08	43,79
Autres recettes	48,18	49,24
Dépenses de gestion	237,65	244,65
Frais de personnel	126,48	131,00
- TIR	-1,00	-1,00
Transferts	28,73	29,43
CCAS	24,69	25,39
Autres dépenses	59,25	60,34
- TIR	-0,50	-0,50
ÉPARGNE DE GESTION	42,22	38,41

ANNUITÉ DE LA DETTE*	34,08	33,38
Frais financiers nets	8,89	7,95
Remboursement en capital	25,18	25,42
ÉPARGNE NETTE	8,14	5,03

En millions d'euros	BP 2013	BP 2014
INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement	57,52	58,37
Emprunts nouveaux	25,50	25,50
Ressources propres (FCTVA, cessions, subventions...)	31,74	32,87
Opérations pour compte de tiers	0,28	0,00
Dépenses d'investissement	65,69	63,40
<i>dont opérations d'équipement (13 hors ré imputations, 20, 21, 23 hors avances aux SEM)</i>	<i>51,19</i>	<i>49,50</i>
<i>dont subventions d'équipement (204)</i>	<i>8,21</i>	<i>8,26</i>
<i>dont avances versées aux SEM d'aménagement</i>	<i>4,51</i>	<i>3,14</i>
<i>Participations</i>	<i>-</i>	<i>1,00</i>
<i>Opérations pour compte de tiers</i>	<i>0,28</i>	<i>0,00</i>
<i>TIR</i>	<i>1,50</i>	<i>1,50</i>

*Ces montants tiennent compte de l'incidence du transfert d'emprunt à la nouvelle régie de l'eau potable (REP).



II. BALANCE CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

BP 2014 en million d'euros	Stationnement	Activités économiques	Locaux culturels	Self Clémenceau	Teisseire Jeux olympiques	Mistral Eaux Claires	Cuisine centrale	Total budgets annexes	Total budget principal	Total
FONCTIONNEMENT										
Recettes de gestion	8,23	5,93	1,81	1,07	0,36	0,09	6,36	23,86	283,06	306,92
Dépenses de gestion	2,41	2,49	0,07	1,04	0,33	0,09	5,93	12,35	244,65	257,01
Épargne de gestion	5,81	3,45	1,75	0,04	0,03	0,01	0,43	11,50	38,41	49,91
ANNUITE DE LA DETTE										
Frais financiers nets	1,63	0,80	0,55	0,00	0,01	0,00	0,15	3,15	7,95	11,10
Remboursement en capital	2,65	2,51	1,19	0,01	0,02	0,00	0,24	6,61	25,42	32,04
Épargne nette	1,53	0,14	0,00	0,03	0,00	0,00	0,05	1,74	5,03	6,77
INVESTISSEMENT										
Recettes d'investissement	5,41	3,15	2,91	0,00	0,00	0,00	0,00	11,47	58,37	69,84
Emprunts	2,65	2,53	1,83	0,00	0,00	0,00	0,00	7,01	25,50	32,51
Autres recettes	2,76	0,62	1,08	0,00	0,00	0,00	0,00	4,46	32,87	37,33
Dépenses d'investissement	6,94	3,29	2,91	0,03	0,00	0,00	0,05	13,22	63,40	76,62
Dépenses	6,94	3,29	2,91	0,03	0,00	0,00	0,05	13,22	63,40	76,62

III. SYNTHÈSE DES RATIOS RÉGLEMENTAIRES

	En euros par habitant	CA 2010	CA 2011	CA 2012	BP 2013	BP 2014
1	Mesure du service rendu <i>Dépenses réelles de fonctionnement / population</i> ¹	1 468	1 461	1 542	1 570	1 607
2	Poids de la fiscalité <i>Produit des impositions directes / population</i>	748	763	789	812	842
3	Taille financière <i>Recettes réelles de fonctionnement / population</i>	1 705	1 684	1 757	1 771	1 790
4	Effort et niveau d'équipement <i>Dépenses d'équipement brut / population</i>	245	285	319	352	333
5	Niveau d'endettement <i>Encours de la dette / population</i>	1 725	1 688	1 676	1 688	1 645
6	DGF / population	292	286	282	280	268
7	Poids du personnel <i>Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement</i>	52,74%	52,70%	51,19%	50,92%	51,52%
8	Pression fiscale <i>Produits des impositions directes / potentiel fiscal</i> ²	156,87%	ratio n'étant plus d'actualité			
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (source DGCL) <i>Produits des impositions directes (Ville + Métro) / (potentiel fiscal 4 taxes + CPS n-1)</i>	135,2% (année de référence 2008)	141,8% (année de référence 2009)	148,2% (année de référence 2010)	148,2% (année de référence 2010)	148,2% (année de référence 2010)
9	Mesure de l'épargne nette <i>Dépenses réelles de fonct. + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonct.</i> ³	95,57%	95,74%	96,59%	97,09%	98,22%
10	Taux d'investissement <i>Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement</i> ³	14,38%	16,93%	18,17%	19,86%	18,59%
11	Poids de la dette <i>Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	101,18%	100,23%	95,39%	95,28%	91,89%

¹ Population INSEE donnée par la fiche DGF de l'année n-1 : 157 986 pour 2010, 159 410 pour 2011 (population 2010), 159 307 pour 2012 (population 2011), 158 221 pour 2013 (population 2012) et 159 249 pour 2014 (population 2013).

² Potentiel fiscal : d'après la fiche DGF de l'année n-1.

³ L'amortissement de la dette intègre un remboursement anticipé de capital de 1,5 M€ en 2010.

	BP 2013	BP 2014
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	248 391 591	254 272 866
DRF hors charges transférées en inv. (ratios n°1 et 9)	246 891 591	252 772 866
Produit des impositions directes	128 535 750	133 200 000
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	280 219 733	283 226 186
Dépenses d'équipement (20 21 23 sauf 204)	55 639 261	52 644 240
Encours de dette	267 005 284	260 246 603
DGF (dotation forfaitaire + DSU)	44 271 517	42 428 670
Dépenses de personnel	126 484 442	131 000 000
Amortissement du capital de la dette	25 184 314	25 423 381
Potentiel fiscal 4 taxes N-1	187 429 567	191 713 872
Population (INSEE) N-1	158 221	158 249



RECETTES

I. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

I.1. FISCALITÉ

I.1.(A) Trois taxes et compensations

✓ Trois taxes

En millions d'euros	Bases notifiées en 2013*	Coefficients		Bases estimées en 2014	Rappel taux 2013	Taux 2014
		1 ^{er} coeff. actualisation nationale	2 ^{ème} coeff. variation physique			
Taxe d'habitation	223,801	1,30%	1,61%	230,363	21,52%	21,52%
Taxe sur le foncier bâti	217,985	1,30%	2,14%	225,550	36,73%	36,73%
Taxe sur le foncier non bâti	0,365	1,30%	-9,80%	0,334	84,42%	84,42%
TOTAL	442,151			456,247		

*D'après l'état 1259 de mars 2013

Comme l'année précédente, l'évolution prévisionnelle du produit des 3 taxes est exclusivement liée à la variation des bases. La ville de Grenoble maintient sa politique fiscale au niveau des taux et des abattements.

L'évolution globale entre le BP 2014 et le notifié 2013 est estimée à + 3,28 %. Cette variation retrace la tendance des dernières années. Elle se décompose en deux éléments :

- la variation physique moyenne évaluée à + 1,86% ;
- la variation nominale, fixée par la loi de finances et estimée à + 1,3 %, soit le niveau de l'inflation prévisionnelle en 2014.

Cette année encore, la Direction des finances a connu le montant définitif des bases de Taxe Foncière Bâtie et non Bâtie pour l'exercice 2013 dès le mois d'octobre. Ces données sont retranscrites dans le tableau. L'estimation des variations physiques est donc fonction d'éléments connus (TFB et TFNB) et d'éléments non connus (TH).

Suite aux modifications de la loi de finances pour 2013, la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) est supprimée sur le territoire de Grenoble.

Ceci est la conséquence de l'extension géographique du champ d'application de la taxe sur les locaux vacants (TLV) sur l'agglomération Grenobloise. En effet, ces deux taxes ne peuvent coexister.

Ainsi, à partir de 2013, le produit de la THLV est remplacé par l'allocation pour perte de THLV, dont le montant est figé à 96 727 €, ce qui correspond au produit net de l'exercice 2012.

En millions d'euros	BP 2013	Notifié 2013*	BP 2014	Variation BP 2014/notifié 2013
Taxe d'habitation	47,912	48,162	49,574	2,93%
Taxe sur le foncier bâti	79,781	80,064	82,845	3,47%
Taxe sur le foncier non bâti	0,343	0,309	0,282	-8,93%
TOTAL	128,036	128,535	132,700	3,24%

*D'après l'état 1259 de mars 2013





✓ *Rôles supplémentaires*

Ils correspondent à des rôles émis pour corriger des omissions ou erreurs individuelles dans le rôle général. Dépendants de circonstances exceptionnelles, leur montant est difficilement prévisible. La collaboration avec les services fiscaux de l'État permet d'envisager une stabilité en 2014.

En millions d'euros	BP 2013	Notifié 2013 à fin octobre	BP 2014	Variation BP 2014 / BP 2013
Rôles supplémentaires	0,500	0,271	0,500	0%

✓ *Compensations*

Cette année encore, les compensations fiscales servent de variables d'ajustement et sont incluses dans l'enveloppe normée. À l'échelle nationale leur évolution est globalement prévue à - 3,2 % en 2014 (or DUCSTP). L'hypothèse formulée par la Ville consiste à considérer que l'évolution des bases permet de compenser dans la moindre mesure l'évolution à la baisse du coefficient national. La variation globale des compensations est donc prévue à -1,3 %.

Ainsi, devrait être constatée une baisse des compensations TFB au niveau du notifié 2013 et une légère progression de la compensation TH qui n'est pas incluse dans l'enveloppe normée.

Au final, le montant des compensations au BP 2014 est légèrement inférieur au notifié 2013. Toutefois, il faut rester prudent sur cette prospective.

En millions d'euros	BP 2013	Notifié 2013*	BP 2014	Variation BP 2014/notifié 2013
TH condition modeste	3,432	3,361	3,381	0,57%
TFB condition modeste	0,501	0,411	0,338	-17,82%
TFB ZUS et ZFU	0,779	0,646	0,530	-17,98%
TFB Immeubles longue durée**	0,408	0,514	0,620	20,74%
TFNB	0,000	0,000	0,000	non significatif
TOTAL	5,120	4,933	4,869	-1,30%

*D'après l'état 1259 de mars 2013

**Concerne des constructions neuves affectées à l'habitation principale ou des créations de logements d'urgence, financés à l'aide de prêts d'État.

✓ *Total*

En millions d'euros	BP 2013	Notifié 2013*	BP 2014	Variation BP 2014 /notifié 2013
TOTAL	133,626	133,739	138,069	3,24%

*D'après l'état 1259 de mars 2013

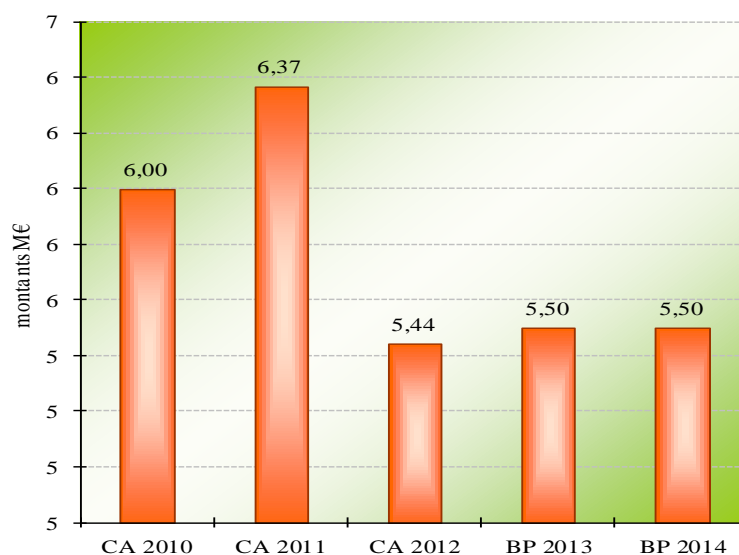




I.1.(B) Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)

En millions d'euros	CA 2010	CA 2011	CA 2012	BP 2013	BP 2014
Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière (7381)	5,997	6,368	5,444	5,500	5,500

Évolution des droits de mutation



Le produit des droits de mutations à titre onéreux (DMTO), produit par nature lié à la conjoncture du marché de l'immobilier (baisse du prix des biens et/ou du nombre de transactions), fait apparaître depuis quelques mois quelques signes d'amélioration qui permettent de prévoir un montant stable entre les prévisions 2013 et 2014 à hauteur de 5,5 M€.





I.2. DOTATIONS

I.2.(A) Dotations de l'État

En millions d'euros	BP 2013	Notifié 2013	BP 2014	Variation BP 2014 / BP 2013
Dotation Forfaitaire	41,688	41,815	39,845	-4,42%
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2,583	2,583	2,583	0,00%
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	0,014	0,010	0,010	-26,68%
Dotation Unique des Compensations Spécifiques à la Taxe Professionnelle (DUCSTP)	1,792	1,499	1,349	-24,69%
TOTAL	46,077	45,909	43,788	-4,97%

L'évolution des dotations de l'État se traduira par une baisse des recettes du bloc communal :

- **dotation forfaitaire** : la baisse de la DGF va se poursuivre jusqu'à atteindre son niveau de 2007 en 2015. En 2014, la baisse globale annoncée de l'enveloppe normée est de 3,3 %,
- **dotation de solidarité urbaine** : le montant pour 2014 devrait être identique à celui de 2013, comme c'est le cas depuis 2008,
- **dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle** : cette compensation est venue, en application de la réforme de la TP, se substituer à partir de 2011 à la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP). En tant que variable d'ajustement, sa baisse attendue pour 2014 est élevée (actuellement aux alentours de 14,6 % en projet de loi de finances).

Ainsi, la perte de recettes par rapport au BP 2013 pourrait être proche de **5 %**. Les dotations de l'État sont en baisse constante depuis 2009 pour la ville de Grenoble.

I.2.(B) Versements de la Métro

En millions d'euros	BP 2013	Notifié 2013	BP 2014	Variation BP 2014 / BP 2013
Attribution de compensation	44,769	44,769	44,769	0,00%
Dotation de Solidarité Communautaire	7,193	7,193	7,193	0,00%
<i>dont dotation "hébergement d'urgence"</i>	<i>0,066</i>	<i>0,066</i>	<i>0,066</i>	0,00%
TOTAL	51,962	51,962	51,962	0,00%

L'attribution de compensation de la Taxe Professionnelle, ainsi que la Dotation de Solidarité Communautaire restent stables en 2014 pour la cinquième année consécutive.





I.2.(C) Péréquation horizontale : FNGIR, DCRTP et FPIC

En millions d'euros	BP 2013	Notifié 2013	BP 2014	Variation BP 2014 / BP 2013
DCRTP	1,319	1,281	1,281	-2,86%
FNGIR	2,289	2,327	2,327	1,65%
FPIC (prélèvement)	-0,400	-0,528	-0,790	97,50%
TOTAL	3,208	3,080	2,818	-12,16%

Depuis 2011, la DCRTP et le FNGIR, versés directement par l'État, se substituent au FDPTP "*communes concernées*" :

- a **DCRTP** : la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle prend en compte le reversement FDPTP "*communes concernées*".
- b **FNGIR** : le Fonds National Garantie Individuelle de Ressources vient en complément de la DCRTP.

La Garantie Individuelle des Ressources est égale à la somme des versements effectués au titre de 2009 relatif au FDPTP "*communes concernées*", soit **3,61 M€**, à laquelle est soustraite la DCRTP.

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) assure une péréquation entre collectivités (communes et intercommunalités) sur la base de critères, dont principalement le potentiel financier, permettant de déterminer des collectivités bénéficiaires et contributrices. La Métro se situe dans le 2^{ème} cas de figure. La contribution nationale passe de 360 M€ en 2013 à 570 M€ en 2014. Elle sera portée progressivement à 1 milliard d'euros d'ici 2016, soit :

- 780 M€ en 2015,
- 1 milliard en 2016, soit 2% des ressources fiscales des communes et de leurs groupements.

En 2014, plusieurs modifications vont intervenir dans l'architecture du FPIC :

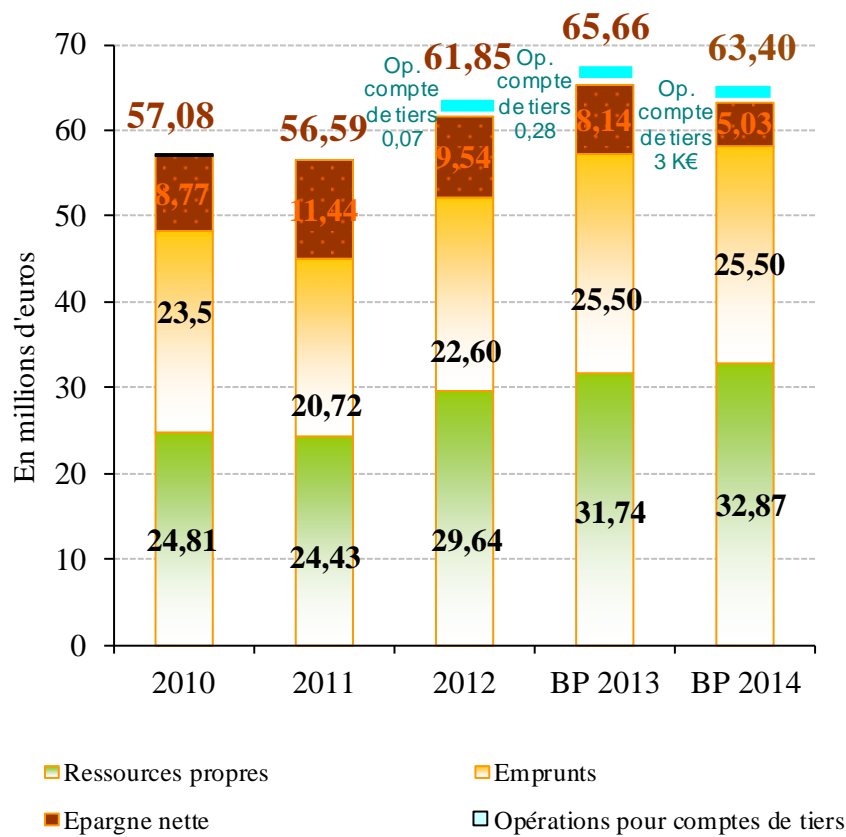
- le critère du revenu par habitant pris en compte dans le mode de calcul des collectivités contributrices devrait passer de 20 % à 25 %, ce qui sera favorable à Grenoble mais peu impactant,
- le plafond de contribution au FPIC passera de 11 à 13 % des ressources fiscales,
- le seuil de prélèvement sera relevé afin que soient contributeurs les ensembles communaux dont le potentiel financier agrégé est supérieur à 100 % du PFIA moyen national par habitant au lieu de 90 % actuellement,
- le seuil de l'effort fiscal pour être bénéficiaire évoluera de 0,75 à 0,9.

Ces modifications ne devraient pas modifier significativement la situation de Grenoble au vu de cette péréquation horizontale.





II. RECETTES D'INVESTISSEMENT



Ressources propres :

Emprunts :

Épargne nette :

Opérations pour compte de tiers :

recettes d'investissement (Cf. tableau *Résultats de clôture BP*)

emprunts contractés durant l'année

épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

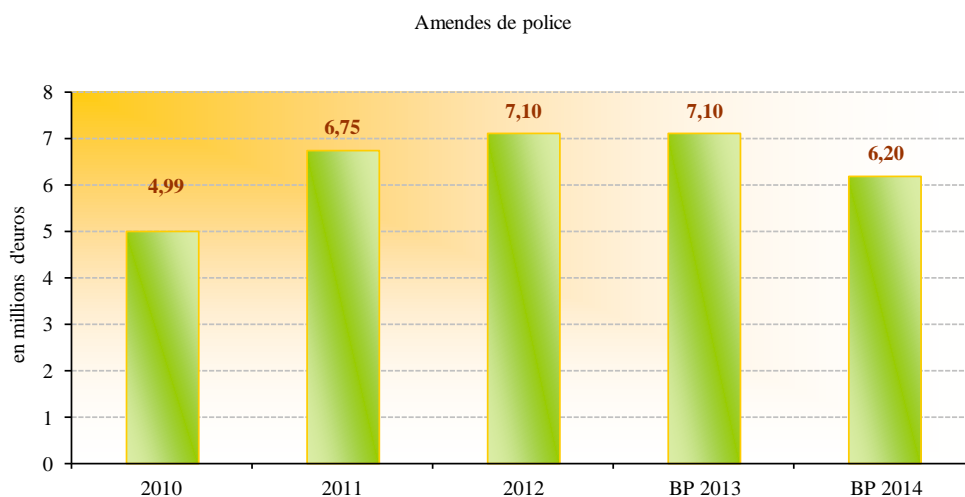
opérations où la Ville réalise des travaux pour le compte d'un tiers (Région, CCAS, copropriétaires...) donnant lieu à remboursement intégral.





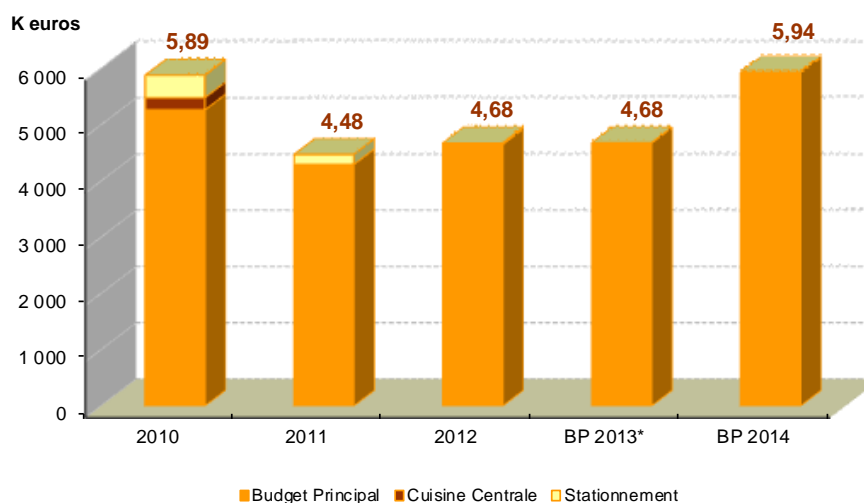
II.1. AMENDES DE POLICE

Le produit des amendes de police est fonction du nombre de contraventions dressées sur le territoire de la commune (par les Polices municipale, nationale et par la Gendarmerie), et du montant reversé par amende, informations connues en février de l'exercice. Cela explique en partie l'irrégularité de cette recette.



II.2. FCTVA : FONDS DE COMPENSATION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

Le F.C.T.V.A. est fonction des investissements éligibles au fonds réalisés par la collectivité l'année précédente. En 2015, le taux de remboursements devrait augmenter de 2,3 %, passant de 15,482 % des dépenses effectuées à 15,672 % suite au passage de la TVA de 19,6 % à 20 %.



**Le montant notifié en novembre 2013 s'élève à 5 674 872 €*





DÉPENSES

I. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

I.1. PERSONNEL

I.1.(A) Évolution des dépenses entre le BP 2013 et le BP 2014

Dépenses en année « courante »

Augmentation des traitements	1,97 %
dont :	
○ valeur du point	0,00 %
○ régime indemnitaire	0,34 %
○ Effet report	0,36 %
○ Effet GVT (avancement)	1,27 %
Effet NORIA	- 0,33 %
<i>(Différence niveau indiciaire entre entrées et sorties)</i>	
Total évolution "courante" de la masse salariale	1,64 %

Mesures diverses

Création de postes	0,69 %
<i>(Police Municipale, ouverture piscine Chorier-Berriat...)</i>	
Réforme des rythmes scolaires	1,19 %
Autres revalorisations (contributions CNRACL, IRCANTEC, CNFPT, ...)	0,05 %
Total mesures diverses	1,93 %
Total variation 2013/2014	3,57 %





I.1.(B) Évolution des crédits et effectifs de 2012 à 2014

	CA 2012			BP 2013			BP 2014		
	Budget principal	Évolution (n / n-1)	Effectif moyen	Budget principal	Évolution (n / n-1)	Effectif moyen	Budget principal	Évolution (n / n-1)	Effectif moyen
Personnel permanent (Effectif en ETP)	114,50	1,39%	2 843	116,97	2,16%	2 850	118,46	1,28%	2 876
Dispositifs d'emplois (Effectif en Nombre)	0,42	-2,34%	42	0,85	103,84%	40	1,06	24,84%	64
Vacataires + renforts + remplaçants	9,02	16,17%		6,46	-28,40%		9,07	40,36%	
Emplois financés	0,51	0,02		0,41	-18,97%		0,42	3,57%	
Autres dépenses liées au personnel	2,07	7,19%		1,80	-13,13%		1,98	10,16%	
Total Budget Principal	126,51	2,40%*	2 885	126,48	-0,03%	2 890	131,00	3,57%	2 940

*1,75% à périmètre constant sans la création de l'Etablissement Public de Coopération Culturel de ESAD (Ecole Supérieure d'Art et de Design Grenoble Valence)

I.1.(C) Évolution des crédits de 2013 à 2014 : détail

En millions d'euros	BP 2013	BP 2014	Evolution BP 2014 / BP 2013
Personnel permanent	116,97	118,46	1,28%
Apprentis et emplois aidés	0,85	1,06	24,84%
Vacataires + renforts + remplaçants	6,46	9,07	40,36%
Emplois financés	0,41	0,42	3,57%
Autres dépenses liées au personnel	1,80	1,98	10,16%
Total Effectif géré	126,48	131,00	3,57%
Effectif non inscrit	0	0	0
Total chapitre 012	126,48	131,00	3,57%





I.1.(D) Évolution des effectifs consolidés ville et CCAS en ETP au 31 décembre 2013

Année	Budget Principal	Budgets Annexes	CCAS	TOTAL
2009	2 901,4	100,5	1 203	4 204,9
2010 ¹	2 922,6	108,2	1 191	4 221,8
2011 ²	2 866,3	102,8	1 188	4 157,1
2012 ³	2 842,5	60,0	1 156	4 058,5
2013 ⁴	2 876,0	61,0	NC	2 937,0

¹ En 2010 Effectif à fin octobre.

² La diminution constatée entre 2010 et 2011 sur le Budget Principal est liée à la création de l'EPCC Ecole Supérieur d'Art de Design de Grenoble. Il s'agit de l'effectif à fin octobre.

³ En 2012, effectif en ETP (agents sur emploi permanent) à fin décembre.

En 2012, les dépenses de personnel du budget annexe stationnement ont été réintégrées au budget principal.

⁴ Effectif en ETP (agents sur emploi permanent) à fin octobre 2013.



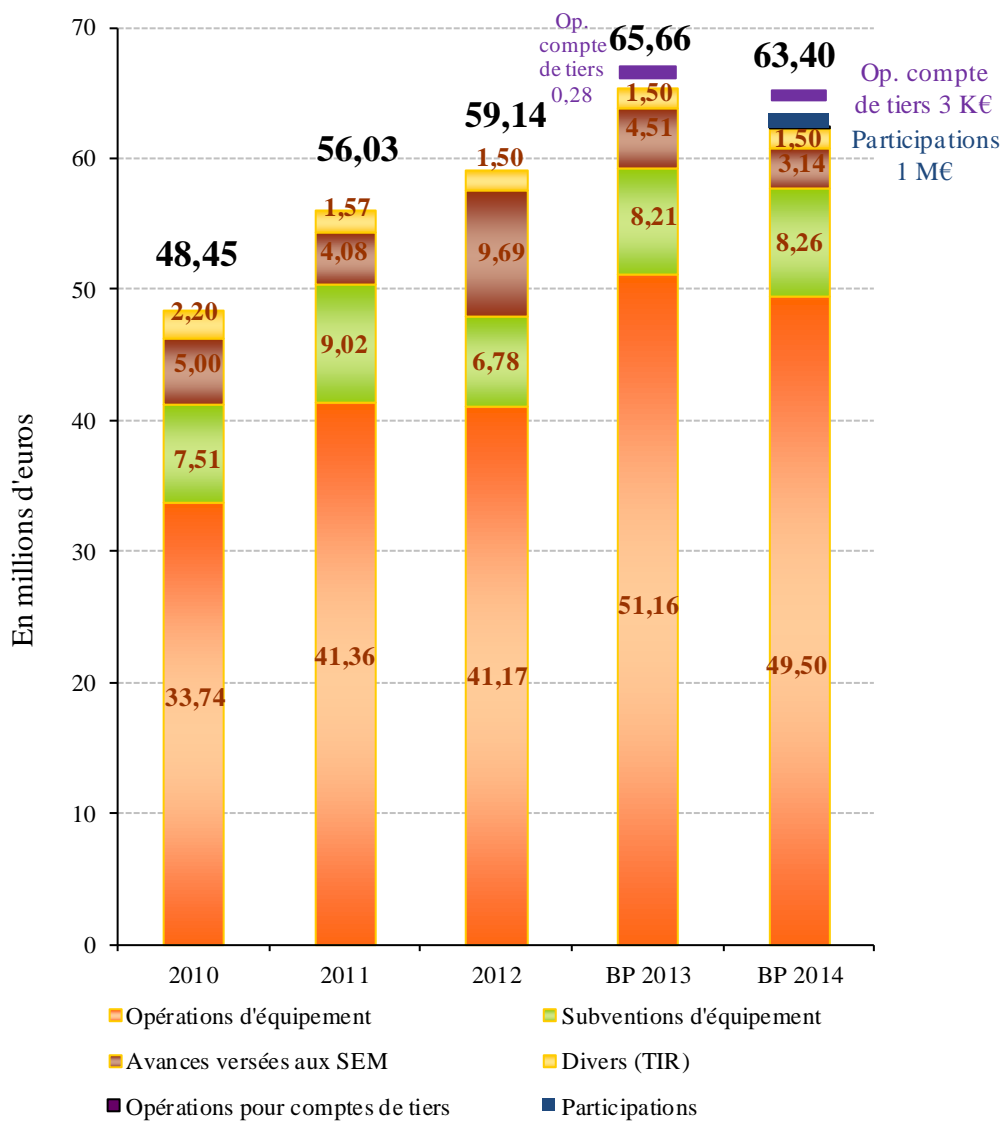


II. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

II.1. RÉPARTITION D'INVESTISSEMENT

DES

DÉPENSES





II.2. ENDETTEMENT

II.2.(A) Annuité d'emprunts (budget principal)

✓ Annuité de la dette

	En euros	BP 2014*
Remboursement en capital	Capital remboursé (comptes 1641 et 16441 réel)	24 443 381,00
	Anticipation du remboursement du capital de l'emprunt obligataire	980 000,00
Frais financiers	Emprunts remboursés par anticipation et non refinancés (compte 1641 ordre)	0,00
	Intérêts	8 015 454,00
	ICNE	104 460,00
	Produits financiers	-165 353,00
	TOTAL	33 377 942,00

**Ces montants prennent en compte la mise en réserve annuelle du remboursement en capital de l'emprunt obligataire. Ils tiennent compte de l'incidence du transfert d'emprunt à la nouvelle régie de l'eau potable (REP).*

L'annuité de la dette est prévue pour l'exercice 2014 à 33,38 M€.

Elle inclut les frais financiers sur emprunts et lignes de trésorerie, les ICNE, les charges et produits liés aux swaps.

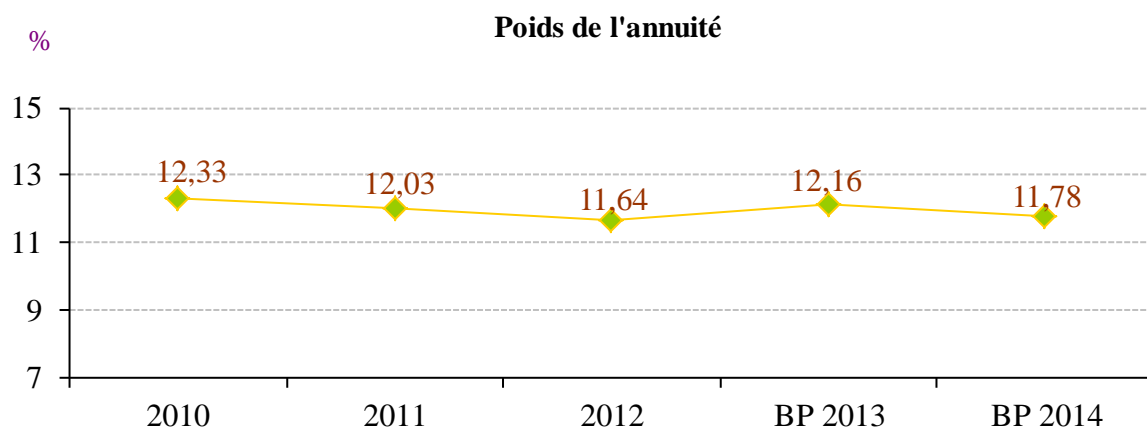
Les frais financiers sont contenus du fait de la forte baisse des taux variables et de la réalisation en 2013 d'emprunts aux marges inférieures à 2%.

La prévision d'amortissement du capital à 25,42 M€ générera un léger endettement de 0,08 M€ si la prévision de réalisation d'emprunt reste à 25,50 M€.



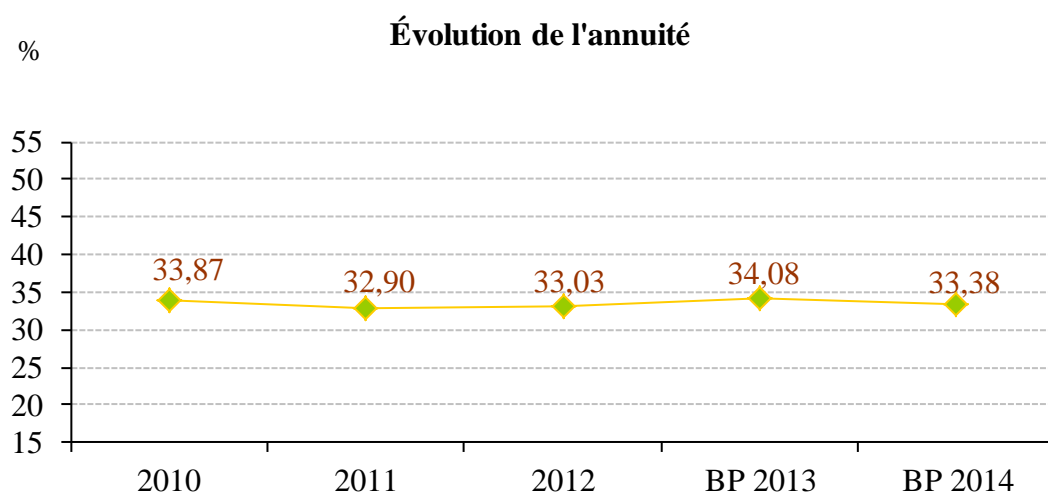


✓ *Poids de l'annuité*



Le poids de l'annuité est égal au rapport entre le montant de l'annuité et les recettes réelles de fonctionnement.

✓ *Évolution de l'annuité*





✓ Répartition frais financiers / remboursement en capital

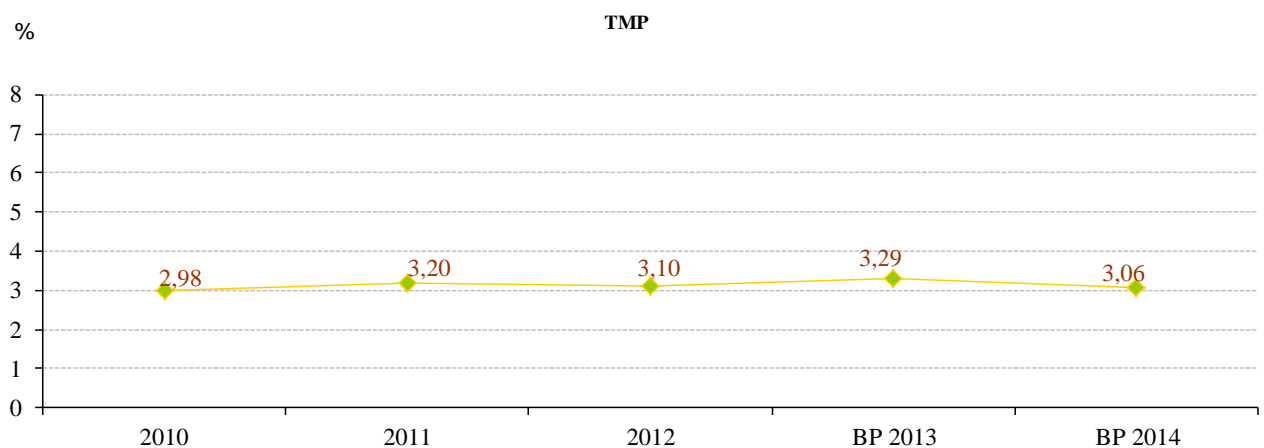
	Frais financiers nets produits de swaps déduits	Capital désendettement inclus	TOTAL
2010*	8,26	25,61	33,87
2011	8,71	24,19	32,90
2012	8,33	24,70	33,03
BP 2013	8,89	25,18	34,08
BP 2014	7,95	25,42	33,38

* Avec EP et désendettement de 1,5 M€

Le montant des frais financiers comprend les intérêts payés, les ICNE et les charges financières dues au titre des swaps, minorées des produits financiers reçus grâce aux swaps.

II.2.(B) Indicateurs (budget principal)

✓ Taux Moyen Pondéré (TMP)



Le taux moyen pondéré représente le rapport entre les frais financiers acquittés au cours de l'année et l'encours de dette au 1^{er} janvier.

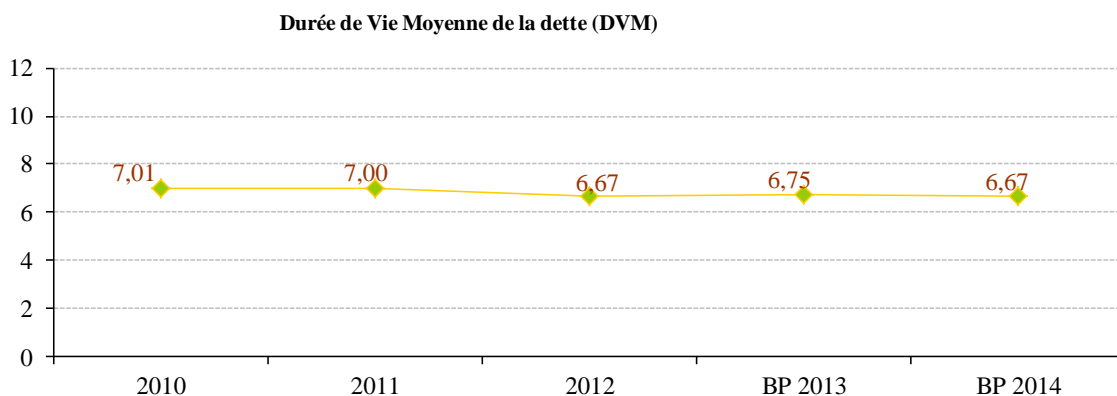
Le montant des frais financiers comprend les intérêts payés, les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) et les charges financières dues au titre des swaps, minorées des produits financiers reçus grâce aux swaps.

Le TMP prévisionnel 2014 à 3,06 % reflète les bas niveaux de taux variables enregistrés depuis 2012.





✓ *Durée de Vie Moyenne (DVM)*



La Durée de Vie Moyenne (DVM) de la dette représente le temps nécessaire pour que les banques auprès desquelles la Ville a emprunté de l'argent récupèrent le montant des capitaux prêtés. Elle reflète donc le rythme d'amortissement du capital. Ainsi, plus l'amortissement est rapide et plus la DVM est courte.

La Ville est très attentive à l'impact de sa gestion active de dette sur la DVM.

✓ *Ratio "capacité de désendettement"*

Ce ratio mesure la durée en années que mettrait la Ville à se désendetter si elle consacrait la totalité de son épargne brute au remboursement en capital.

La capacité de désendettement résulte donc du rapport entre l'épargne brute et l'encours au 1^{er} janvier de l'année.

Années	Épargne de gestion	Frais financiers nets	Épargne brute	Encours de dette	Capacité de désendettement
2010	42,64	8,26	34,38	272,57	7,93
2011	44,34	8,71	35,63	269,11	7,55
2012	42,57	8,33	34,24	267,01	7,80
BP 2013	42,22	8,89	33,33	267,01	8,01
BP 2014*	38,41	7,95	30,45	260,25	8,55

**Ces montants prennent en compte la mise en réserve annuelle du remboursement en capital de l'emprunt obligataire. Ils tiennent compte de l'incidence du transfert d'emprunt à la nouvelle régie de l'eau potable (REP).*

L'encours de la dette est de 260,25 M€ au 01/01/2014, avec des prévisions de réalisation d'emprunt de 25,5 M€ et d'amortissement en capital de 25,42 M€.





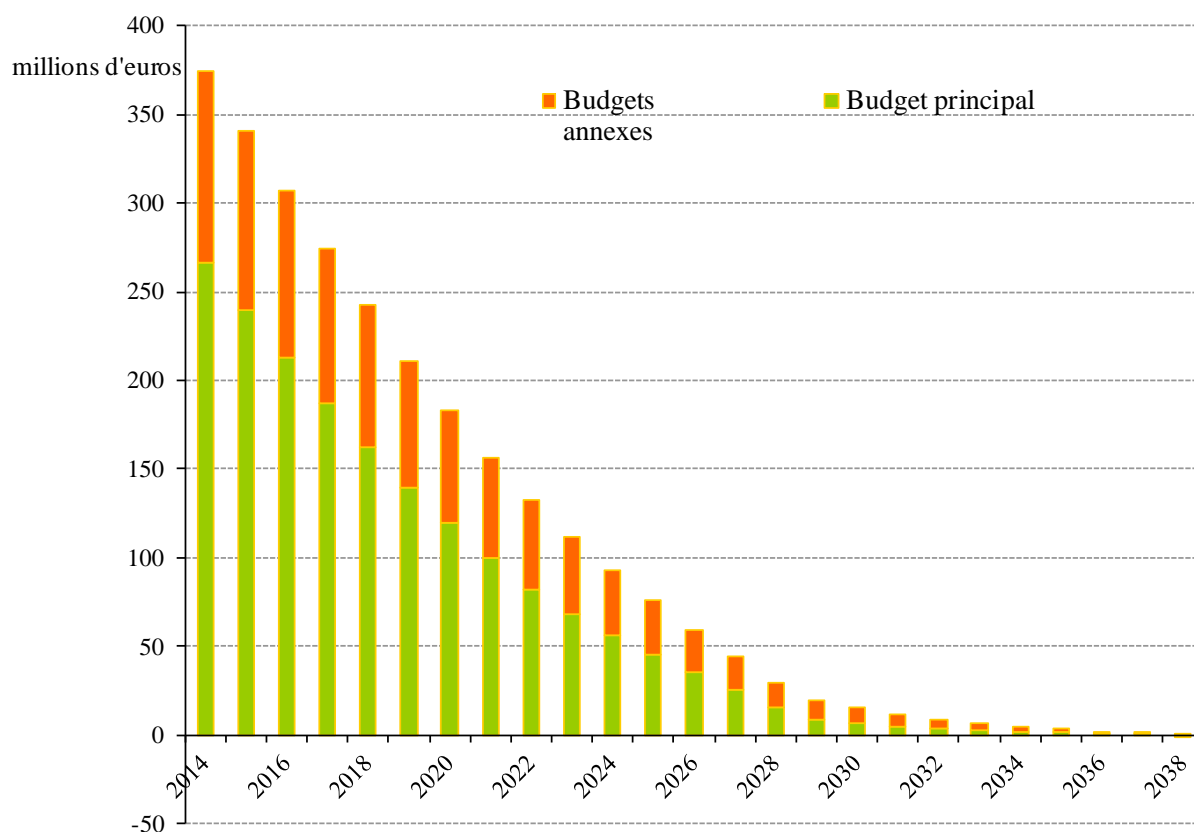
Budget principal	Taux fixes	Taux variables	Taux structurés
Hors swaps	44,23%	41,65%	14,12%
Avec swaps	51,67%	34,21%	14,12%

La répartition de l'encours par type de taux au 01/01/2014 :

Les swaps augmentent la part de dette à taux fixes car plusieurs swaps réalisés en 2008 consistent en swaptions, c'est-à-dire en taux fixes échangeables au choix de la banque contre des taux variables. Ces swaps sont restés à taux fixes depuis leur mise en place.

La part de dette à taux structurés est en diminution. L'orientation consistant à maintenir la dette à taux structurés en deçà de 25% est toujours en vigueur. En outre, les propositions de swaps se sont raréfiées depuis la crise financière et ne présentent plus qu'un attrait limité.

II.2.(C) Profil d'extinction de la dette



*NB : *Ce graphique tient compte de la mise en réserve annuelle du remboursement en capital de l'emprunt obligataire. L'encours du budget principal prend en compte le transfert d'emprunts à la nouvelle régie de l'eau potable (REP).*

Le profil d'extinction de la dette permet d'avoir une prévision de l'évolution de l'encours en fonction des prévisions d'amortissement des emprunts, jusqu'à la dernière échéance.

Tous budgets confondus, la dette s'amortit selon un rythme régulier.



II.2.(D) Évolution de l'endettement consolidé

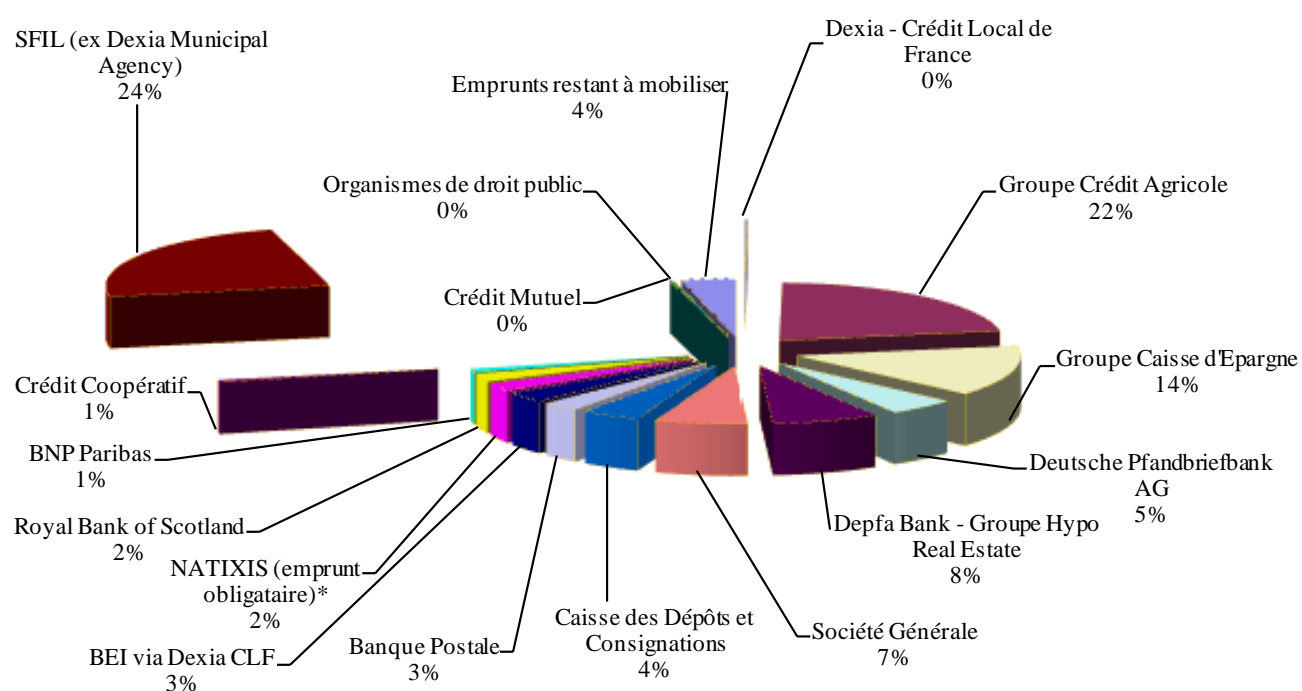
En millions d'euros	CA 2011 au 31/12	CA 2012 au 31/12	estimation au 01.01.2014
Budget principal	269,11	267,01	260,25*
Budgets annexes	99,85	108,88	108,23
Stationnement	52,09	49,81	49,79
Activités économiques	25,87	37,24	35,14
Locaux culturels	16,75	16,91	18,61
Self Clémenceau	0,16	0,14	0,10
Teisseire Jeux olympiques	0,40	0,38	0,36
Mistral Eaux claires	0,04	0,04	0,03
Cuisine centrale	4,54	4,36	4,19
Total budget principal et budgets annexes	368,96	375,88	368,48
Total report d'emprunts budgets annexes (perçus début 2012)	6,98	0,00	0,00
Total budget principal, budgets annexes et report d'emprunt	375,94	375,88	368,48

* Ce montant tient compte de la mise en réserve annuelle du remboursement en capital de l'emprunt obligataire ainsi que de l'incidence du transfert d'emprunts (7,13 M€) à la nouvelle régie de l'eau potable (REP).

II.2.(E) Répartition par prêteur

Prêteurs	Encours consolidé au 01.01.2014	%	Rappel au 31.12.2012
Dexia - Crédit Local de France	832 269,27	0,23%	0,27%
Groupe Crédit Agricole	81 173 467,59	22,03%	24,08%
Groupe Caisse d'Épargne	52 353 996,09	14,21%	13,89%
Deutsche Pfandbriefbank AG	18 000 000,00	4,88%	5,19%
Depfa Bank - Groupe Hypo Real Estate	28 350 075,71	7,69%	8,51%
Société Générale	24 542 962,45	6,66%	7,82%
Caisse des Dépôts et Consignations	15 569 579,44	4,23%	4,49%
Banque Postale	10 000 000,00	2,71%	0,00%
BEI via Dexia CLF	11 098 677,10	3,01%	3,11%
NATIXIS (emprunt obligataire)*	8 820 000,00	2,39%	2,61%
Royal Bank of Scotland	8 267 430,03	2,24%	2,30%
BNP Paribas	3 693 641,62	1,00%	1,13%
Crédit Coopératif	2 200 000,00	0,60%	0,64%
SFIL (ex Dexia Municipal Agency)	88 093 009,76	23,91%	25,58%
Crédit Mutuel	1 045 831,68	0,28%	0,34%
Organismes de droit public	64 370,73	0,02%	0,02%
Emprunts restant à mobiliser	14 374 642,60	3,90%	0,00%
Total général	368 479 954,07	100,00%	100,00%

*L'encours au 01/01/2014 de l'emprunt obligataire tient compte de l'anticipation du remboursement de son capital remboursable in fine et du transfert d'emprunts à la nouvelle régie de l'eau (REP).





II.3. GARANTIES D'EMPRUNTS

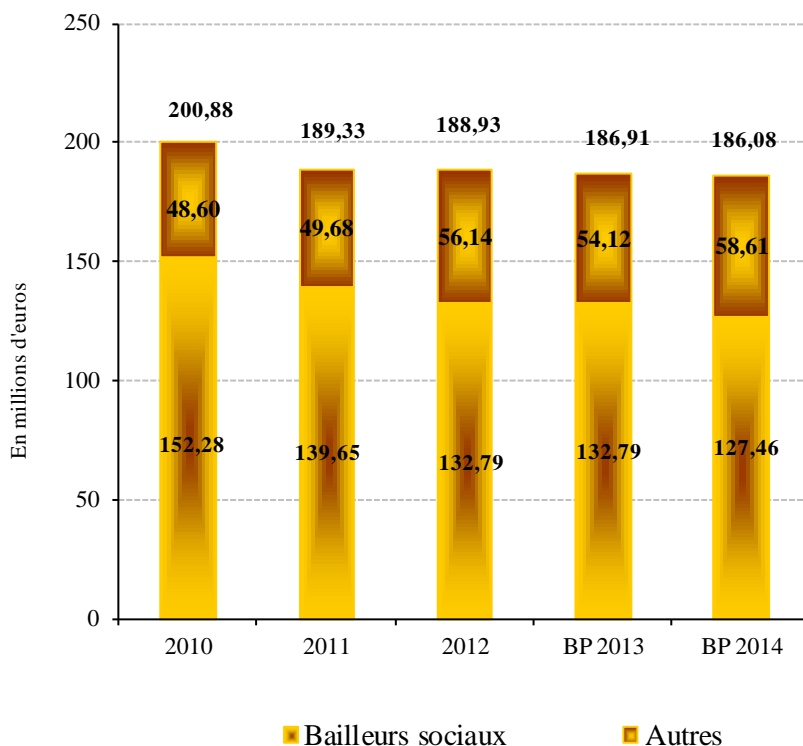
II.3.(A) Évolution des garanties d'emprunts de 2010 à 2014

Une garantie d'emprunt est une convention tripartite entre un emprunteur, un organisme bancaire et un garant, destinée à garantir le remboursement d'un emprunt en cas de défaillance de l'emprunteur. En effet, dans cette hypothèse, le garant effectuera le paiement en lieu et place de l'emprunteur et cela prendra la forme d'une avance remboursable.

Dès lors, une garantie d'emprunt est un engagement qui peut potentiellement affecter les finances du garant.

Afin de protéger les finances locales, le montant des garanties d'emprunt est limité par trois règles prudentielles, également nommées "ratios de la loi Galland" :

1. le ratio de capacité à garantir,
2. le ratio de partage du risque,
3. le ratio de division du risque.





II.3.(B) Répartition des garanties d'emprunts par organisme bénéficiaire

Répartition générale BP 2014			Répartition par organisme de logement social pour BP 2014			Répartition par organisme satellite pour BP 2014		
Organisme	montant	%	Organisme	montant	%	Organisme	montant	%
Bailleurs sociaux	127,46	68,50%	ACTIS	85,95	67,43%	CCAS	16,58	31,71%
Organismes satellites	52,29	28,10%	SAIEM Grenoble Habitat	26,89	21,10%	INNOVIA	28,71	54,92%
Autres organismes	6,33	3,40%	SDH	3,83	3,00%	Régie des eaux	1,20	2,30%
			Ste Nation Immobilière	1,73	1,36%	SEM Alpexpo	0,17	0,32%
			Autres	9,07	7,11%	SPLA SAGES (Ex SEM SAGES)	3,71	7,10%
						SEM Minatec	1,92	3,66%
TOTAL	186,08	100%		127,46	100%		52,29	100,00%



**II.4. PRINCIPALES OPÉRATIONS
D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL EN
2014**

**II.4.(A) Commission Vie urbaine et Développement
Durable**

Libellé de l'opération	BP 2014 (dépenses brutes)
Voirie	4 531 000
Accompagnement Tramway	4 000 000
Espaces Publics Stratégiques	1 000 000
Gestion immobilière Patrimoine Ville	745 000
Espaces verts	735 000
Blanche Monier	495 000
Quais de l'Isère	450 000
Gare	410 000
Bastille	300 000
Travaux d'accessibilité	200 000
Protection contre les crues	200 000
Ravalements de façades	50 000
ZAC Teisseire Jeux Olympiques	24 000

II.4.(B) Commission Culture, Sport, Éducation, Jeunesse

Libellé opération	BP 2014 (dépenses brutes)
Plaine des Sports Tennis	2 992 515
Plan Ecoles et restaurants scolaires	1 626 439
Opération Brise-Glace - Cap Berriat	1 449 239
Réhabilitation piscine Chorier Berriat	952 628
Réhabilitation Gymnase Arlequin - La Rampe	876 800
Terrain synthétique et vestiaires stade Bachelard	823 000
Ecole Beauvert	650 000
Reconstruction du Centre Sportif Arlequin	613 733
Ecole Presqu'île E. Hareux	450 000
Musée de Grenoble	693 000
Conservatoire à rayonnement régional (travaux)	400 000
Bibliothèque numérique	100 000



II.4.(C) Commission Solidarité

Libellé de l'opération	BP 2014 (dépenses brutes)
Renouvellement urbain	10 276 650
<i>dont secteur Villeneuve - Village Olympique</i>	<i>6 957 714</i>
<i>dont secteur Teisseire</i>	<i>1 452 000</i>
<i>dont secteur Chatelet</i>	<i>552 186</i>
<i>dont secteur Mistral</i>	<i>835 000</i>
<i>dont secteur Jouhaux</i>	<i>479 750</i>
Logement : réhabilitations, constructions logement social neuf, logement spécifique	2 900 000
Relations aux habitants : fonctionnement des antennes, entretiens, aménagements, interventions d'urgence et travaux de proximité	680 000
Tranquillité publique et police municipale : aménagement locaux police et vidéoprotection	400 000
Proximité : relations aux usagers (accueil public, cimetières, élections)	283 500

II.4.(D) Commission Développement Économique, Insertion

Libellé opération	BP 2014 (dépenses brutes)
Activités économiques	
Presqu'île	2 377 222
Pôle de compétitivité	1 000 000
Bouchayer Viallet	800 000
Contrat de projet État Région	750 000
Opération campus	700 000
FISAC centre ville + tram	260 000
Bourse du travail	120 000
Pôle santé cancéropole	105 000
Politique Relations internationales	
Travaux de maintenance (RI)	150 000





II.4.(E) Commission Finances, Administration Générale, Ressources Humaines

Libellé de l'opération	BP 2014 (dépenses brutes)
Systèmes d'information et de télécommunication	2 095 000
Patrimoine Municipal	1 195 000
<i>dont réhabilitations et constructions</i>	<i>720 000</i>
<i>dont contrats de maintenance, sécurité règlementaire et accessibilité</i>	<i>300 000</i>
<i>dont travaux de maintenance</i>	<i>175 000</i>





II.5. BUDGETS ANNEXES

II.5.(A) Stationnement

En millions d'euros	BP 2013	BP 2014
FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	8,37	8,23
Dépenses de gestion	2,56	2,41
Épargne de gestion	5,81	5,81
ANNUITE DE LA DETTE		
Frais financiers nets	1,87	1,63
Remboursement en capital	2,42	2,65
Épargne nette	1,53	1,53
INVESTISSEMENT		
Recettes	5,50	5,41
Emprunt	2,40	2,65
Autres recettes	3,10	2,76
Dépenses	7,02	6,94

Pour rappel en 2012, l'activité du stationnement sur voirie (les dépenses : charges d'exploitation et charges du personnel du contrôle du stationnement et les recettes : horodateurs et droits de place) a été transférée au budget principal.

Le budget annexe stationnement regroupe désormais tous les parkings en ouvrage.

En fonctionnement, la gestion des parkings concédés ou affermés sera excédentaire, hors annuité de la dette (0,67 M€ de dépenses contre 3,16 M€ de recettes en 2013, dues à la redevance de délégation de service public s'élevant à 2,66 M€).

Il en sera de même pour les parkings en enclos Vaucanson et Gare, puisqu'ils percevront respectivement des produits usagers d'un montant de 0,45 M€ et 0,30 M€ contre des dépenses de 0,09 M€ (rémunération de régisseurs).

Les recettes liées aux droits de stationnement (horodateurs, pour 7,18 M€) sont prévues au budget principal et permettront de couvrir les charges de stationnement, elles-mêmes basculées au budget principal, et notamment les frais liés au personnel du contrôle du stationnement (1,5 M€) et les frais d'exploitation des parcmètres (0,8 M€).

Une subvention de 4,28 M€ sera versée du budget principal au budget annexe (montant identique à celui de 2013).

En investissement, les postes principaux sont les travaux de démolition et reconstruction des silos 3, 4 et 5 Villeneuve pour 4,93 M€, et le lancement de l'opération Parking Presqu'île pour 1,4 M€.





II.5.(B) Activités économiques

En millions d'euros	BP 2013	BP 2014
FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	5,64	5,93
Dépenses de gestion	2,36	2,49
Épargne de gestion	3,28	3,45
ANNUITE DE LA DETTE		
Frais financiers nets	0,94	0,80
Remboursement en capital	2,36	2,51
Épargne nette	-0,02	0,14
INVESTISSEMENT		
Recettes	3,59	3,15
Emprunt	2,63	2,53
Autres recettes	0,96	0,62
Dépenses	3,57	3,29

Le budget annexe Activités Économiques a été créé en 1999. Il regroupe l'ensemble des opérations réalisées par la Ville dans le cadre de la location de son patrimoine économique à des tiers pour des loyers assujettis à la TVA (Alpexpo, entreprises logées sur les sites de CEMOI, Geai, Peupliers, République, Polynôme ...).

Il retrace en dépenses les charges de fonctionnement des locaux (taxe foncière, charges d'entretien, fluides, frais financiers...) et en recettes les loyers et les redevances perçues auprès des usagers.

L'année 2014 marque la poursuite de l'effort d'investissement de la Ville sur les équipements économiques gérés par le budget annexe :

- poursuite des travaux pour le MIN (0,1 M€ hors AP),
- poursuite du programme de travaux de rénovation d'ALPEXPO (2,16 M€),
- achèvement du programme pluriannuel de réhabilitation de CEMOI (0,40 M€ construction et aménagement intérieur),
- programme de travaux sur les Commerces Sud (0,27 M€),
- programme de travaux sur le site Allibert (0,1 M€).





II.5.(C) Locaux culturels

En millions d'euros	BP 2013	BP 2014
FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	1,70	1,81
Dépenses de gestion	0,21	0,07
Épargne de gestion	1,49	1,75
ANNUITE DE LA DETTE		
Frais financiers nets	0,47	0,55
Remboursement en capital	1,03	1,19
Épargne nette	0,00	0,00
INVESTISSEMENT		
Recettes	3,96	2,91
Emprunt	2,73	1,83
Autres recettes	1,23	1,08
Dépenses	3,96	2,91

Le budget annexe locaux culturels intègre l'opération Salle de Musiques Amplifiées, équipement culturel qui sera livré en 2014 (AP /CP : 2,8 M€).

Par ailleurs la MC2, réceptionnée en septembre 2004, fait l'objet de travaux réguliers à la charge de la ville de Grenoble, propriétaire des lieux (grosses réparations et entretien), qui impliquent des lignes de crédits en investissement (0,1 M€).





II.5.(D) Self Clémenceau

En millions d'euros	BP 2013	BP 2014
FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	1,10	1,07
Dépenses de gestion	1,02	1,04
Épargne de gestion	0,08	0,04
ANNUITE DE LA DETTE		
Frais financiers nets	0,00	0,00
Remboursement en capital	0,04	0,01
Épargne nette	0,04	0,03
INVESTISSEMENT		
Recettes	0,00	0,00
Emprunt	0,00	0,00
Autres recettes	0,00	0,00
Dépenses	0,04	0,03

Il retrace les activités de restauration administrative du Self Clémenceau à destination des agents de la ville de Grenoble, principalement, et d'autres établissements.

La baisse du remboursement en capital de la dette entre 2013 et 2014, permet de diminuer de 0.03 M€ la subvention d'équilibre versée au budget annexe.

Les dépenses d'investissement prévues à hauteur de 0,03 M€ comprennent l'acquisition de matériels. Ces dépenses, en baisse par rapport à 2013, permettent de ne pas contracter d'emprunt.





II.5.(E) Teisseire – Jeux Olympiques

En millions d'euros	BP 2013	BP 2014
FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	0,73	0,36
Dépenses de gestion	0,70	0,33
Épargne de gestion	0,02	0,03
ANNUITE DE LA DETTE		
Frais financiers nets	0,01	0,01
Remboursement en capital	0,02	0,02
Épargne nette	0,00	0,00
INVESTISSEMENT		
Recettes	0,00	0,00
Emprunt	0,00	0,00
Autres recettes	0,00	0,00
Dépenses	0,00	0,00

Intégré au projet de renouvellement urbain du quartier Teisseire, cette opération prévoyait entre autres la viabilisation des terrains à construire (construction de 400 logements par différents promoteurs), l'aménagement des espaces publics, dont la création d'un parc urbain sur le terrain de l'ancienne usine Schneider. Il est à noter que cette opération est financée en partie sur le budget principal et en partie sur le budget annexe (lots commercialisés).

En 2014, sont prévus divers travaux préparatoires dans l'attente de la réalisation des aménagements des abords de l'îlot C qui auront lieu en 2015.





II.5.(F) Mistral – Eaux Claires

En millions d'euros	BP 2013	BP 2014
FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	0,41	0,09
Dépenses de gestion	0,40	0,09
Épargne de gestion	0,01	0,01
ANNUITE DE LA DETTE		
Frais financiers nets	0,00	0,00
Remboursement en capital	0,00	0,00
Épargne nette	0,00	0,00
INVESTISSEMENT		
Recettes	0,00	0,00
Emprunt	0,00	0,00
Autres recettes	0,00	0,00
Dépenses	0,00	0,00

Créé en 2005 dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la ZAC Mistral - Eaux Claires, ce budget annexe porte principalement sur l'amélioration du cadre de vie dans le respect des principes conventionnés avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Les dépenses inscrites au budget primitif 2014 permettront de poursuivre les travaux de voirie réseaux distribution sur la ZA Bachelard (0,08 M€), dont les terrains ont été achetés à ACTIS en 2013 pour aménager le secteur ZA Bachelard (zone à vocation économique).

Les recettes inscrites au budget primitif 2014 (0,09 M€) concernent la vente foncière au titre de la vente des terrains de la ZA Bachelard au futur promoteur de la zone à vocation économique.





II.5.(G) Cuisine centrale

En millions d'euros	BP 2013	BP 2014
FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	6,02	6,36
Dépenses de gestion	5,59	5,93
Épargne de gestion	0,43	0,43
ANNUITE DE LA DETTE		
Frais financiers nets	0,15	0,15
Remboursement en capital	0,23	0,24
Épargne nette	0,05	0,05
INVESTISSEMENT		
Recettes	0,00	0,00
Emprunt	0,00	0,00
Autres recettes	0,00	0,00
Dépenses	0,05	0,05

Depuis 2012, les recettes des restaurants scolaires sont inscrites au budget principal et la subvention d'équilibre disparaît au profit d'un remboursement de frais par la collectivité de rattachement. On constate une augmentation des dépenses et des recettes de gestion qui s'expliquent par un accroissement du nombre de repas fournis aux restaurants scolaires, au CCAS (repas de Noël, ...) et au rugby. L'épargne de gestion reste stable.

Les dépenses d'investissement prévues à hauteur de 0,05 M€ comprennent l'acquisition de matériels et les travaux de maintenance.





II.1. RÉGIE AUTONOME DE L'EAU POTABLE REP

Le 21 octobre 2013, le conseil municipal de la ville de Grenoble a décidé d'approuver la création d'une Société Publique Locale (SPL) dénommée "Eau de Grenoble" pour assurer pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires, l'exploitation et la gestion en tout ou partie du service public de l'eau potable, notamment sa production et sa distribution. La ville de Grenoble est l'actionnaire majoritaire de cette société à hauteur de 99,8% du capital au départ, avec les villes de Sassenage, Varcès-Allières-et-Risset, La Tronche et Seyssins.

Il a été décidé au même conseil municipal de créer une régie dotée de l'autonomie financière chargée de gérer le service public de l'eau potable de la ville de Grenoble et intitulée "Régie de l'Eau Potable de la ville de Grenoble"(REP).

Le budget de cette régie, annexé à celui de la Ville, retracera les opérations liées à la gestion des actifs de production repris du budget principal de la Ville et ceux de la distribution repris du budget de la Régie des Eaux de Grenoble.

En dépenses, la dette et les annuités seront de :

- pour la production : 7 126 K€ de dette transférée du budget principal à la REP, remboursement en 2014 de 929 K€ en capital et 324 K€ en intérêts,
- pour la distribution : 15 969 K de dette transférée par la REG, remboursement en 2014 de 607 K€ en capital et de 563 K€ en intérêts.

Le budget de cette régie comprend également les aspects financiers du pilotage des conventions « production » et « distribution » qui seront signées avec la SPL "Eau de Grenoble", et notamment les travaux qui devraient s'élever à environ :

- pour la production : 1 702 K€ de travaux et de télégestion pour Rochefort,
- pour la distribution : 2 881 K€ pour les branchements et les canalisations.

En recettes, en dehors d'une recette directe de vente d'eau au Domaine universitaire, l'équilibre du budget est assuré à travers une redevance de 2 956 K€ versée par la SPL.

Le prix de l'eau, sera voté par le conseil municipal en décembre 2014 comme les années précédentes, et compte tenu d'une prévision de baisse des volumes d'eau vendus de 1%, il sera proposé une hausse du prix de vente de l'eau de 0,01 cts d'euros HT par M3.

En millions d'euros	BP 2014
---------------------	---------

FONCTIONNEMENT	
Recettes de gestion	3,18
Dépenses de gestion	1,43
Épargne de gestion	1,75

ANNUITE DE LA DETTE	
Frais financiers nets	0,88
Remboursement en capital	1,54
Épargne nette	-0,67

INVESTISSEMENT	
Recettes	4,37
Emprunt	3,47
Autres recettes	0,90
Dépenses	6,12





	En euros	BP 2014
Remboursement en capital	Capital remboursé (comptes 1641 et 16441 réel)	1 536 000
	Emprunts remboursés par anticipation et non refinancés (compte 1641 ordre)	
Frais financiers	Intérêts	875 401
	ICNE	
	Produits financiers	
	TOTAL	2 411 401



